



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

GESTION DES
RESSOURCES
NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

DOCUMENT
DE TRAVAIL

79

KORONIVIA

ISSN 2706-6061

ACTION COMMUNE DE KORONIVIA POUR L'AGRICULTURE: Analyse des soumissions présentées sur les thèmes 2(b) et 2(c)

Soumissions fournies par les Parties et les observateurs au 20 juin 2019 conformément à la décision 4/CP.23 prise au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



ACTION COMMUNE DE KORONIVIA POUR L'AGRICULTURE: Analyse des soumissions présentées sur les thèmes 2(b) et 2(c)

Soumissions fournies par les Parties et les observateurs au 20 juin 2019
conformément à la décision 4/CP.23 prise au titre de la Convention-cadre
des Nations Unies sur les changements climatiques

Auteurs

Maria Vincenza Chiriaco, Lucia Perugini, Matteo Bellotta (Euro-Mediterranean Center on Climate Change)
Martial Bernoux et Liva Kaugure (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Citation requise:

FAO. 2020. *Action commune de Koronivia pour l'agriculture: analyse des soumissions présentées sur les thèmes 2 (b) et 2 (c)*. Documents de travail sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement n° 79. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca7026fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISSN 2706-6061 [En ligne]

ISSN 2227-4642 [Imprimé]

ISBN 978-92-5-132249-9

© FAO, 2020



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iv
Sigles et abréviations	v
Introduction	1
Objectif	6
Méthodologie	6
1.0 Aperçu des soumissions des Parties	11
1.1 Vues sur le thème 2(b): méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience	12
1.2 Vues sur le thème 2(c): amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau	14
1.3 Vues sur les ateliers relatifs aux thèmes 2(b) et 2(c)	16
2.0 Aperçu des soumissions des observateurs	19
2.1 Vues sur le thème 2(b): méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience	21
2.2 Vues sur le thème 2(c): amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau	26
2.3 Vues sur les ateliers relatifs aux thèmes 2(b) et 2(c)	31
Bibliographie	33
Annexe - Principaux programmes et initiatives que les observateurs mènent ou auxquels ils participent activement et qui figurent dans leurs soumissions	35

Figures

1. Aperçu des organes constitués et du mécanisme financier	2
2. Feuille de route de l'action commune	4
3. Ventilation des soumissions	9
4. Soumissions des Parties et des groupes	9

Encadrés

1. Termes importants	5
----------------------	---

REMERCIEMENTS

Les auteurs sont particulièrement reconnaissants pour les commentaires et conseils précieux fournis par Valerie Dermaux (France), Judit Berényi Üveges (Hongrie), Michaël Sapin (Suisse), Natai Shakwaanande (Tanzanie) et Dirk Nemitz (CCNUCC) ainsi qu'Alexander Jones, Zitouni Ould-Dada, Natalia Alekseeva, Julia Wolf et Rocio Condor (FAO).

Les auteurs voudraient également remercier Matteo Bellotta (Euro-Mediterranean Center on Climate Change) pour son aide dans la rédaction finale, le graphiste Lucia Moro pour ses travaux et Fiona Bottigliero, Rebecka Ramstedt et Santiago Alvarez Gei (FAO) pour leur soutien en matière de communication.

Cette analyse a été réalisée avec l'appui du projet mené en faveur de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture financé par le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que du Réseau technique sur le changement climatique de la FAO. Lancé en tant que réseau interne en 2014, ce réseau vise à créer un environnement propice à l'échange et à la production de connaissances et de réflexions sur la sécurité alimentaire et les changements climatiques.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABDN	Université d'Aberdeen
AGN	Groupe africain de négociateurs
AU-DCA	Université d'Aarhus, Centre danois pour l'alimentation et l'agriculture
BV-FIBL	Biovision - Institut de recherche de l'agriculture biologique
CAAS	Académie chinoise de sciences agronomiques
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CAN	Réseau international d'action climatique
CARE	CARE International
CATIE	Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CEIGRAM	Centre d'étude et d'investigation pour la gestion des risques agraires et environnementaux
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CGIAR- CIAT-WB	Système CGIAR, Centre international d'agriculture tropicale et Banque mondiale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRCASA	Coordination of International Research Cooperation on soil Carbon Sequestration in Agriculture
CNA	Confédération brésilienne d'agriculture et d'élevage
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CSIRO	Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth
CSU	Université d'Etat du Colorado
DORAS Center	Centre de recherche en développement des systèmes agraires
EDF	Fonds pour la défense de l'environnement
FACCE-JPI	Initiative de programmation conjointe de l'Union européenne sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique
FANRPAN	Réseau d'analyse des politiques d'alimentation, d'agriculture et de ressources naturelles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FVC	Fonds vert pour le climat
FWG	Groupe de travail de facilitation

FWG-LCIPP	Groupe de travail de facilitation de la plateforme des communautés locales et des populations indigènes
Gender CC	Gender CC - Les femmes pour une justice climatique
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GRA	Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture
GSP	Partenariat mondial sur les sols
GTIS	Groupe technique intergouvernemental sur les sols
ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides
ICRAF	Centre mondial d'agroforesterie
IFA	Association internationale de l'industrie des engrais
IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
INIA	Institut national de recherche et de technologie agraire et alimentaire
INRA	Institut national de la recherche agronomique
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISRIC	Centre international de référence et d'information pédologique
MSU	Université Lomonosov de Moscou
NACSAA	Alliance nord-américaine pour l'agriculture intelligente pour le climat
NWF	Fédération nationale de la faune sauvage
NZAGRC	Centre de recherche de Nouvelle-Zélande sur les gaz à effet de serre dans l'agriculture
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
Réseau CaSA	Réseau Carbone des sols pour une agriculture durable en Afrique
SPI	Interface science-politique
UTCATF	Utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie
WB	Banque mondiale
WBCSD	Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
WRI	Institut des ressources mondiales
YOUNGO	Comité des organisations non gouvernementales sur la jeunesse

INTRODUCTION

Le secteur agricole est essentiel dans une planète en mutation qui fait face à de nouveaux défis provoqués par les changements climatiques, l'augmentation de la population mondiale et les bouleversements des modes de consommation alimentaire qui en résultent. Dans le même temps, les mesures visant à rendre l'agriculture durable figurent parmi les plus efficaces pour aider les pays à accroître leur résilience et à s'adapter aux effets des changements climatiques, ainsi qu'à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

À la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue en novembre 2017, les pays ont reconnu l'importance fondamentale de l'agriculture dans la lutte contre les changements climatiques en adoptant une décision historique (4/CP.23) intitulée «Action commune de Koronivia pour l'agriculture» (CCNUCC, 2018a).

En 2011, le point traitant des questions relatives à l'agriculture a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour des réunions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (décision 2/CP.17). Par la suite, cinq ateliers de session ont été tenus sur l'état des connaissances scientifiques concernant l'agriculture et les changements climatiques. Née d'échanges fructueux entre les pays, l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture invite l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à collaborer sur des points précis, notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions d'experts, afin que les discussions portent tant sur les aspects scientifiques et techniques que sur la mise en œuvre.

L'Action commune est un programme triennal de travail commun aux organes subsidiaires qui vise à faire progresser les échanges entre les Parties sur les questions liées à l'agriculture sous tous ses aspects, en commençant, sans toutefois s'y limiter, par les points ci-après:

- ▶ Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session tenus sur les questions relatives à l'agriculture et d'autres thèmes futurs qui pourront être dégagés de ces travaux;
- ▶ Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience;
- ▶ Amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau;
- ▶ Amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients;
- ▶ Amélioration des systèmes d'élevage; et
- ▶ Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole.

Conformément à la décision relative à l'Action commune, les travaux à mener en étroite collaboration avec les organes constitués au titre de la CCNUCC devraient tenir compte des vulnérabilités de l'agriculture aux changements climatiques et des modes d'examen des questions de sécurité alimentaire. Dans le cadre de l'Action commune, les Parties sont également encouragées à prendre en considération les agriculteurs, les femmes, les jeunes, les populations locales et les peuples autochtones, compte tenu de l'importance que revêt l'agriculture pour ces catégories de personnes (CCNUCC, 2018b).

Les entités opérationnelles du Mécanisme financier de la CCNUCC (Fonds pour l'environnement mondial [FEM], Fonds vert pour le climat [FVC]), le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques sont également invités à contribuer aux ateliers de l'Action commune (CCNUCC, 2018c). Cette demande de collaboration donne l'occasion de nouer des liens et d'harmoniser les actions menées par les différents organismes, et montre que, pour obtenir de meilleurs résultats, il est nécessaire de conjuguer les négociations scientifiques et

techniques avec les échanges sur les moyens de faciliter et de financer la mise en œuvre.

Au total, neuf organes relèvent de la CCNUCC elle-même, cinq du Protocole de Kyoto et trois de l'Accord de Paris, en plus de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, de la Conférence des Parties siégeant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et de la Conférence des Parties siégeant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris¹.

Ces organes couvrent différents domaines d'activité en rapport avec les secteurs de l'agriculture (voir **Figure 1**), notamment:

- ▶ Renforcement des capacités (par exemple, Comité de Paris sur le renforcement des capacités, Centre et Réseau des technologies climatiques et Comité exécutif de la technologie);
- ▶ Coordination et mobilisation du financement (par exemple, Comité permanent du financement);

FIGURE 1.

APERÇU DES ORGANES CONSTITUÉS ET DU MÉCANISME FINANCIER



¹ Les sigles usuels (en anglais) sont: Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), Conférence des Parties siégeant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et Conférence des Parties siégeant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA).

- ▶ Promotion d'une action renforcée en matière d'adaptation (Comité de l'adaptation);
- ▶ Échange d'informations, de connaissances, de données d'expériences et de bonnes pratiques (par exemple Centre et Réseau des technologies climatiques, Comité exécutif de la technologie, Comité de l'adaptation et Comité de Paris sur le renforcement des capacités); et
- ▶ Appui à la mise au point et au transfert de technologie vers les pays en développement (par exemple Centre et Réseau des technologies climatiques, Comité exécutif de la technologie et Comité de l'adaptation).

En 2018, à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties tenue à Katowice, deux organes supplémentaires ont été constitués par les Parties au titre de la CCNUCC:

- ▶ Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (décision 2/CP.24), qui vise à rendre opérationnelle la plateforme et à faciliter les fonctions de mise en œuvre liées aux connaissances, à la capacité de participation ainsi qu'aux politiques et actions menées en matière de changements climatiques;
- ▶ Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, qui vise à soutenir le programme de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (pour plus d'informations sur son mandat, voir décision 7/CMA.1, annexe, par. 4).

Ces deux organes peuvent être utiles à l'Action commune, en particulier le Groupe de facilitation, étant donné le lien important entre les droits des peuples autochtones et les secteurs de la connaissance et de l'agriculture. La participation active des organes aux ateliers pourrait favoriser le processus, car même si peu d'expériences ont été réalisées, l'échange de vues dans le cadre de l'Action commune peut stimuler l'action future des organes dans le secteur agricole.

Au cours du premier atelier de l'Action commune, tenu en marge de la quarante-neuvième session des organes subsidiaires en décembre 2018 à Katowice (Pologne), les représentants des organes constitués ont donné un aperçu des interactions qui pourraient avoir lieu avec l'Action commune et

qui sont résumées dans le rapport sur les travaux l'atelier établi par le secrétariat de la CCNUCC (CCNUCC, 2019a).

Les échanges tenus sur les thèmes de l'Action commune susmentionnés sont examinés dans le cadre d'une série d'ateliers, de soumissions et de rapports, selon une feuille de route bien définie (CCNUCC, 2018b). En outre, à la cinquantième session des organes subsidiaires, comme suite à la proposition du Gouvernement néo-zélandais, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont demandé au secrétariat d'organiser un atelier intersessions supplémentaire qui devrait tenir compte des éléments suivants:

- ▶ Gestion durable des terres et de l'eau, y compris les stratégies de gestion intégrée des bassins versants, afin de garantir la sécurité alimentaire; et
- ▶ Stratégies et modalités visant à intensifier la mise en œuvre des meilleures pratiques, des innovations et des technologies qui renforcent la résilience et la production durable des systèmes agricoles en fonction des circonstances nationales (CCNUCC, 2019b).

Le calendrier de la feuille de route de l'Action commune et de l'atelier supplémentaire est présenté à la **Figure 2**.

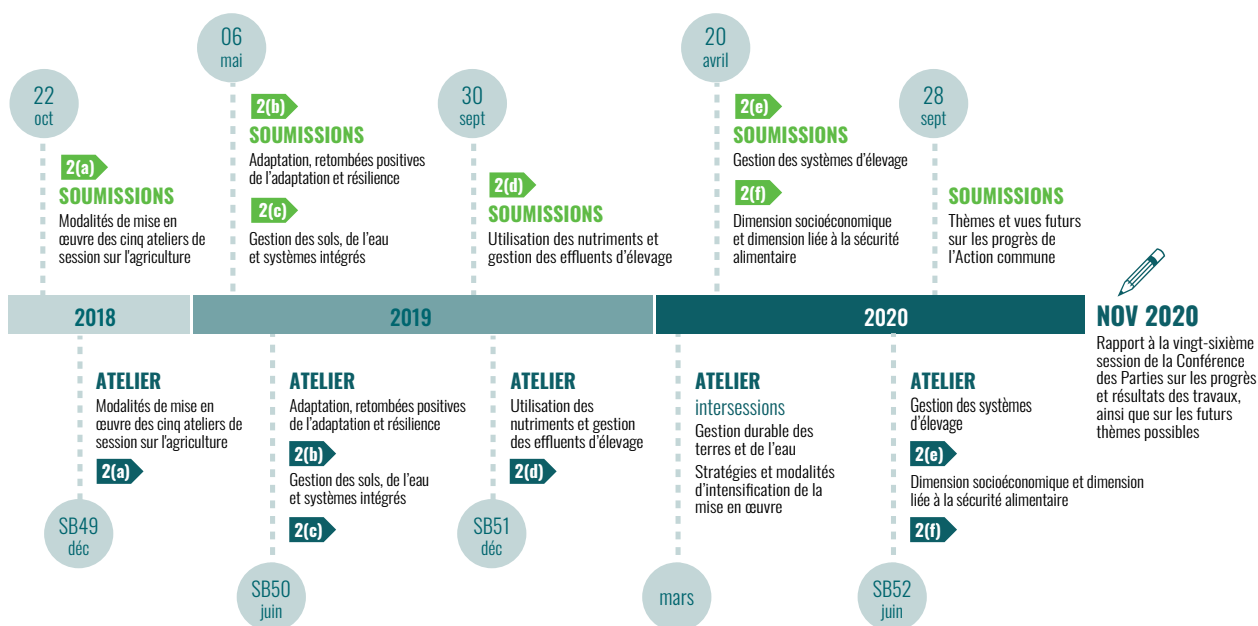
Le secrétariat de la CCNUCC organise les ateliers qui réunissent les Parties, les observateurs admis ainsi que les représentants des organes constitués et des fonds tels que le FEM, le FVC, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Il est également tenu de fournir un rapport après chaque atelier pour examen par les Parties.

Entre chaque session, les Parties et les observateurs sont invités à donner leur avis sur les points examinés lors des prochains ateliers au moyen de soumissions, qui peuvent notamment porter sur des aspects liés aux agriculteurs, aux femmes, aux jeunes, aux populations locales et aux populations autochtones.

En novembre 2020, lorsque s'achèvera la période de trois ans de l'Action commune, les organes subsidiaires devraient rendre compte à la Conférence des Parties des progrès réalisés

FIGURE 2.

FEUILLE DE ROUTE DE L'ACTION COMMUNE



et des résultats qui pourraient se dégager des débats tenus sur les questions susmentionnées. Toutefois, de nombreuses Parties ont déjà déclaré dans leurs soumissions que la période de trois ans actuellement prévue pourrait ne pas marquer la fin de l'Action commune et que les organes subsidiaires pourraient envisager de poursuivre les travaux après 2020, dans l'attente d'une nouvelle décision de la Conférence des Parties. En outre, la plupart des Parties estiment que l'Action commune est l'occasion de renforcer les échanges et la collaboration entre les pays afin de promouvoir la mise au point et le transfert de connaissances, de pratiques optimales et de technologies. De nombreuses Parties considèrent que les débats menés dans le cadre de l'Action commune pourraient déboucher sur la formulation de recommandations concrètes à l'intention des organes constitutifs ainsi que sur la fourniture d'instruments et d'outils destinés à relever les principaux défis liés aux changements climatiques, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, qui pourraient être intégrés dans leurs efforts de planification nationale (FAO, 2018).

Les deuxième et troisième ateliers de session, tenus en marge de la cinquantième session des organes subsidiaires (17-27 juin 2019, Bonn [Allemagne]), ont porté sur les deux thèmes suivants:

- Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience (thème 2(b) de la décision 4/CP23); et
- Amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau (thème 2(c) de la décision 4/CP23).

Lors des ateliers, les organes constitués au titre de la CCNUCC ont présenté les activités tant passées que prévues, dans le domaine de l'agriculture en général et sur les thèmes propres aux ateliers. En outre, les organes subsidiaires ont également invité les entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la CCNUCC (FVC et FEM), le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques à participer et à contribuer aux ateliers. À l'issue des ateliers, le secrétariat a établi deux rapports (CCNUCC, 2019c et CCNUCC, 2019d).

En vue des deux ateliers prévus dans le cadre de l'Action commune, les Parties et les observateurs devaient exprimer leurs vues sur les thèmes susmentionnés avant le 6 mai 2019.

Conscients que la décision 4/CP.23 ne chargeait pas le secrétariat de la CCNUCC de produire une synthèse des soumissions présentées, un certain nombre de Parties participant au dialogue informel de Koronivia, accueilli par la FAO avec l'appui de la Banque mondiale en mars 2018, ont proposé que la FAO fournisse un résumé factuel des soumissions présentées. La FAO s'est acquittée de cette tâche et a analysé les soumissions présentées par les Parties et les observateurs au titre des deux précédents cycles en vue des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions des organes subsidiaires, à savoir:

- ▶ Action commune de Koronivia pour l'agriculture: analyse des soumissions (FAO, 2018a); ; et
- ▶ Action commune de Koronivia pour l'agriculture: analyse des soumissions présentées sur le thème 2(a) – Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session (FAO, 2019).

Avec le soutien du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture et en collaboration avec le Centre euro-méditerranéen pour le changement climatique, la FAO continuera à fournir une analyse des prochaines soumissions qui traitent de divers sujets dans le cadre de l'Action commune.

■ ENCADRÉ 1. TERMES IMPORTANTS

*Au sens de la FAO, les termes **agriculture** ou **secteurs agricoles** désignent les sous-secteurs des cultures, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ainsi que de la foresterie. Au sens de la CCNUCC, ces termes couvrent les émissions provenant de la fermentation entérique, de la gestion des effluents d'élevage, de la riziculture, du brûlage contrôlé des savanes et des pâturages ainsi que des sols (à savoir les émissions agricoles), conformément à la terminologie employée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions et les absorptions résultant des pâturages et des terres cultivables relèvent du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). Selon le rapport 2006 du GIEC, les deux secteurs (à savoir l'agriculture et l'UTCATF) sont traités ensemble dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres.*

*Selon le GIEC (2019), le terme **adaptation** désigne la démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences.*

*Dans le glossaire du GIEC (2019), l'expression **évaluation de l'adaptation** est définie comme la détermination des options envisageables en matière d'adaptation au changement climatique et évaluation de ces options en fonction de critères tels que la disponibilité, les avantages, les coûts, l'efficacité, l'efficience et la faisabilité.*

*L'expression **retombées positives de l'adaptation** n'est pas définie dans le cadre de l'Action commune. Employée par la FAO, elle désigne les retombées positives environnementales, sociales et économiques de l'adaptation dans les secteurs agricoles, générées par un réseau complexe de synergies et d'équilibres propres au contexte.*

*La **résilience** est la capacité de résistance d'un système socioécologique face à une perturbation ou un événement dangereux, permettant à celui-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver sa fonction essentielle, son identité et sa structure, tout en gardant ses facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation (GIEC, 2019).*

*Bien qu'elle joue un rôle central dans l'Action commune, la **sécurité alimentaire** n'est pas définie dans la décision. Lorsqu'elle est employée par la FAO, l'expression se base sur la définition du Sommet mondial de l'alimentation (1996): «La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.» Quatre dimensions principales de la sécurité alimentaire se dégagent de cette définition: disponibilité alimentaire, accès à la nourriture, utilisation et stabilité.*

Dans la présente analyse, les termes ci-dessus sont repris des soumissions sans renvoyer à un sens particulier et, partant, sans préjuger de l'interprétation donnée par les différentes Parties.

Objectif

La présente analyse vise à résumer les vues présentées sur les thèmes 2(b) et 2(c) de l'Action commune qui ont été examinés à la cinquantième session des organes subsidiaires tenue en juin 2019, à savoir:

- ▶ Thème 2(b) – méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience; et
- ▶ Thème 2(c) – amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols

dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau.

L'analyse vise à rendre le large éventail de vues présentées plus facilement accessible aux personnes intéressées, notamment aux Parties et aux observateurs de la CCNUCC, mais aussi aux experts travaillant sur les changements climatiques de manière plus générale, ainsi qu'aux membres du public intéressés.

Méthodologie

L'analyse prend en considération 17 soumissions présentées sur les thèmes 2(b) et 2(c) par des Parties ou groupes de Parties et 23 par des organisations observatrices ou groupes d'observateurs, qui ont été publiées sur le portail des soumissions de la Convention (CCNUCC, 2019e). Chaque soumission a fait l'objet d'un examen dans son intégralité afin de garantir une évaluation complète des vues exprimées par les Parties et les observateurs

Le texte original a été extrait dans une base de données permettant de recouper différents aspects de chaque soumission. La base de données comporte diverses catégories pour les thèmes 2(b) et 2(c) de l'Action commune, notamment la vision générale des deux thèmes exprimée par les Parties et les observateurs, les priorités et les besoins à prendre en compte lors des ateliers, la participation souhaitée et les résultats attendus, entre autres.

L'analyse finale des soumissions a été élaborée étape par étape:

- ▶ **ÉTAPE A:** un premier projet avec une analyse partielle et préliminaire comprenant une vue d'ensemble approfondie ne tenant compte que des soumissions de neuf Parties et de trois observateurs se limitant aux Nations Unies et aux organisations intergouvernementales, disponibles sur le portail des soumissions de la CCNUCC au 29 mai 2019. La date limite a été choisie de sorte qu'un premier projet puisse être élaboré à temps pour être soumis pour examen par les organes subsidiaires à leur cinquantième session (17-27 juin 2019).
- ▶ **ÉTAPE B:** une analyse complète tenant compte des soumissions de l'ensemble des Parties et des observateurs qui ont été présentées après la date limite fixée pour l'étape A, y compris toutes les soumissions des organisations non gouvernementales (ONG) et des entités non admises, en tenant compte des observations et commentaires reçus au sujet de la première version préliminaire (ÉTAPE A). Le projet de l'analyse complète a été diffusé auprès des Parties et de la CCNUCC afin de recueillir des commentaires et des avis. Les commentaires ont été pris en compte dans la version finale.

SOUSSIONS DES PARTIES ET DES GROUPES ²

- 1 Argentine**
- 2 Bangladesh
- 3 Brésil
- 4 États-Unis d'Amérique
- 5 Groupe africain de négociateurs**
- 6 Groupe des 77 et Chine**
- 7 Groupe des pays les moins avancés**
- 8 Indonésie**
- 9 Japon
- 10 Kenya
- 11 Norvège**
- 12 Nouvelle-Zélande
- 13 Philippines**
- 14 Suisse
- 15 Union européenne
- 16 Uruguay**
- 17 Viet Nam

SOUSSIONS DES OBSERVATEURS

Systeme des Nations Unies

- 1 Fonds international de développement agricole (FIDA)**
- 2 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- 3 Programme alimentaire mondial (PAM)

Organisations intergouvernementales admises

- 4 Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)**
- 5 Organisation du système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) au nom de l'organisation du système CGIAR, du Centre international d'agriculture tropicale et de la Banque mondiale (dénommé ci-après CGIAR-CIAT-WB)

Organisations non gouvernementales³

- 6 Agence allemande de coopération internationale (GIZ)
- 7 Association internationale de l'industrie des engrais (IFA)
- 8 Biovision et BV-Institut de recherche de l'agriculture biologique (BV-FIBL)
- 9 CARE International (CARE), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) and Réseau d'analyse des politiques d'alimentation, d'agriculture et de ressources naturelles (FANRPAN) (CARE et autres)
- 10 Comité des organisations non gouvernementales sur la jeunesse (YOUNGO)
- 11 Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD)
- 12 CropLife International
- 13 Fonds pour la défense de l'environnement (EDF)
- 14 Gender CC - Les femmes pour une justice climatique (Gender CC)

² Le texte en gras indique que ces soumissions ont été prises en compte dans l'analyse correspondant à l'ÉTAPE B.

³ Toutes les soumissions présentées par des ONG et des entités non admises ont été prises en compte dans l'analyse correspondant à l'ÉTAPE B

- 15 Institut des ressources mondiales (WRI)
- 16 Fédération nationale de la faune sauvage (NWF) au nom de Conservation International et Land Use & Climate Knowledge Initiative (LUCKI) (NWF et autres)
- 17 Alliance nord-américaine pour l'agriculture intelligente pour le climat (NACSAA)
- 18 Organisation mondiale des agriculteurs (OMA)
- 19 Réseau action climat international (CAN)
- 20 Université d'Etat et Institut polytechnique de Virginie (Virginia Tech)

Entités non admises

- 21 Initiative 4 pour 1000, Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS), Partenariat mondial sur les sols (GSP), secrétariat et Interface science-politique (SPI) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Drynet, Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) et Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est (4 pour 1000 et autres)
- 22 Université d'Aberdeen (ABDN), Université d'Aarhus, Centre danois pour l'alimentation et l'agriculture (AU-DCA), Académie chinoise de sciences agronomiques (CAAS), Réseau Carbone des sols pour une agriculture durable en Afrique (Réseau CaSA), Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE), CCAFS, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Centre d'étude et d'investigation pour la gestion des risques agraires et environnementaux (CEIGRAM), Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO), Université d'Etat du Colorado (CSU), Centre de recherche en développement des systèmes agraires (DORAS Center), Initiative de programmation conjointe de l'Union européenne sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique (FACCE-JPI), Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture (GRA), Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Institut national de recherche et de technologie agraire et alimentaire (INIA), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut international d'agriculture tropicale (IITA), Centre international de référence et d'information pédologique (ISRIC), Université Lomonosov de Moscou (MSU), Centre de recherche de Nouvelle-Zélande sur les gaz à effet de serre dans l'agriculture (NZAGRC), UNCCD (Sec. & SPI) and University of Antananarivo (ABDN et autres)
- 23 Confédération brésilienne d'agriculture et d'élevage (CNA)

FIGURE 3.

VENTILATION DES SOUMISSIONS

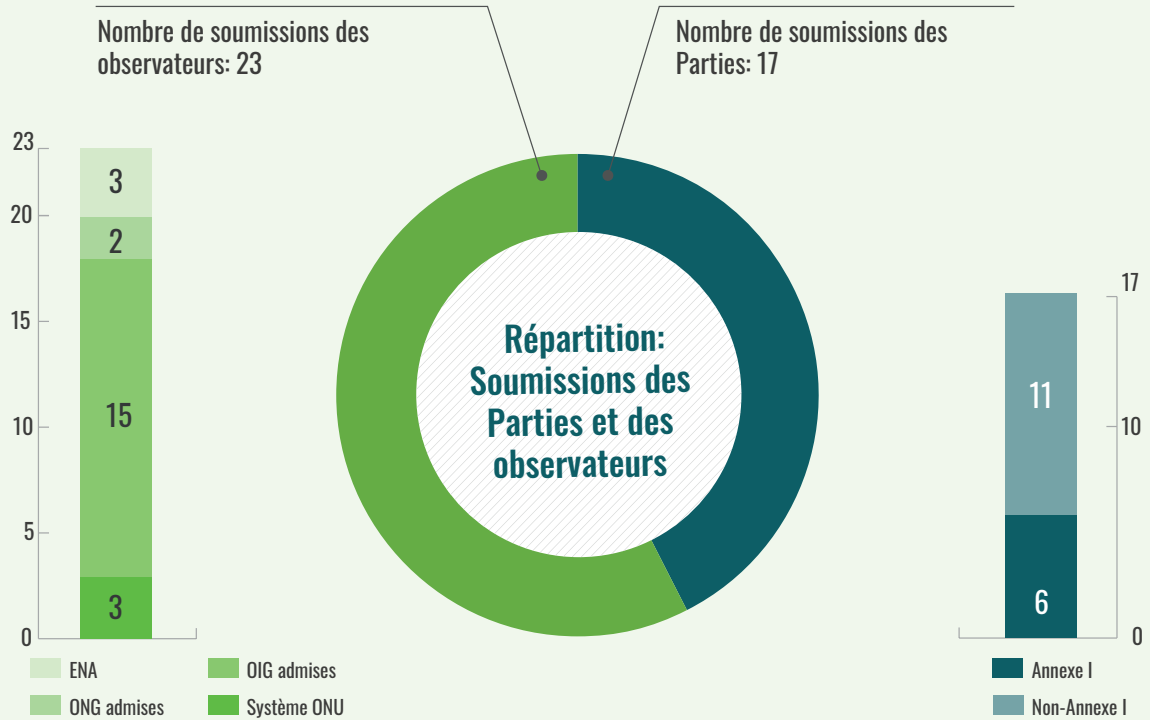
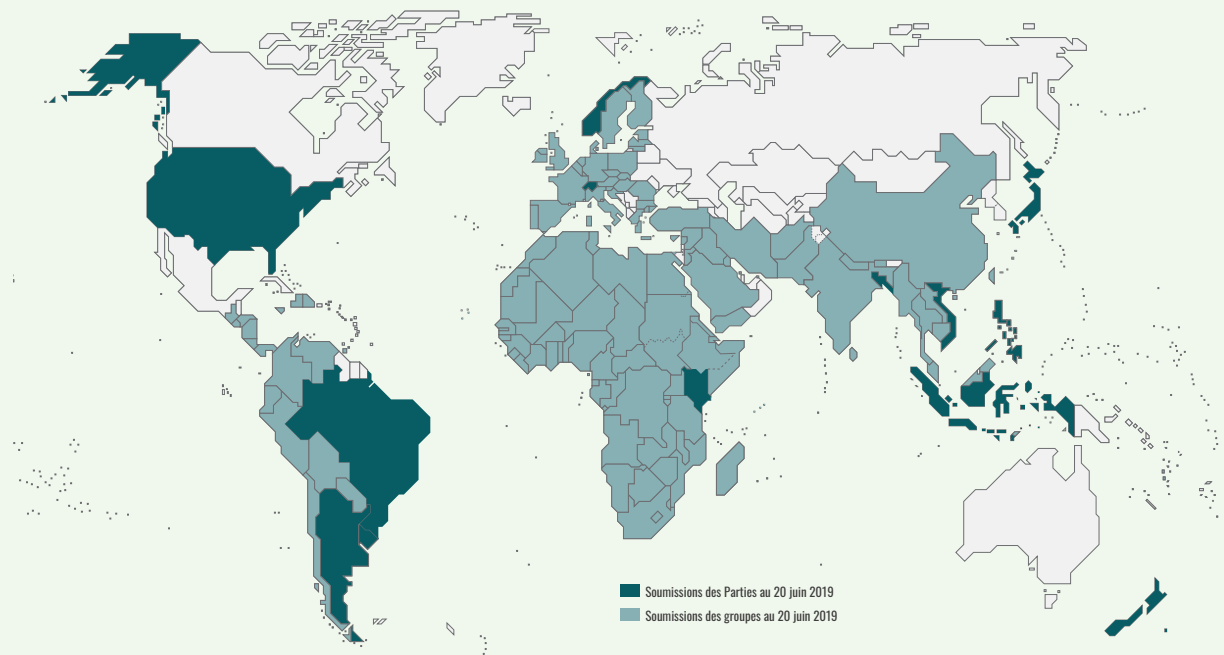


FIGURE 4.

SOUSSIONS DES PARTIES ET DES GROUPES



Adapté de la carte mondiale des Nations Unies, février 2019.

Les dénominations utilisées et la présentation de matériel dans ce document d'information n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat des Nations Unies (FAO) quant au statut légal ou de développement d'un pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ni quant à la délimitation de ses frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent le tracé approximatif des frontières pour lesquelles il n'y aurait pas encore d'accord définitif.

APERÇU DES SOUMISSIONS DES PARTIES

Les thèmes 2(b) et 2(c) portent sur un large éventail d'éléments dans différents domaines liés aux changements climatiques et à l'agriculture.

Le thème 2(b) se concentre sur le problème complexe que posent les méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience, tandis que le thème 2(c) concerne le rôle important que jouent les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que les systèmes intégrés, en particulier la teneur en carbone, la santé et la fertilité des sols, y compris la gestion des ressources en eau.

Dans leurs contributions, les Parties traitent ces thèmes de façon plus ou moins détaillée et plus ou moins longue. Certaines Parties se concentrent sur des aspects précis, tandis que d'autres donnent un avis général sans donner plus de détails. Plus précisément, dans la plupart des soumissions, les Parties (Argentine, Brésil,

États-Unis d'Amérique, Groupe africain de négociateurs, Groupe des 77 et la Chine, Indonésie, Japon, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Philippines, Union européenne et Uruguay) expriment leurs vues sur les deux thèmes, tandis qu'une soumission (Bangladesh) couvre les six éléments énoncés au paragraphe 2 de la décision relative à l'Action commune. Dans leurs soumissions, deux Parties (Suisse et Viet Nam) se concentrent exclusivement sur le thème 2(c), tandis que deux autres Parties (Japon et États-Unis d'Amérique) mentionnent également le précédent atelier consacré à l'examen du thème 2(a), en soulignant l'utilité du rapport établi par le secrétariat (CCNUCC, 2019c).

Bien que la structure et le contenu varient considérablement d'une soumission à l'autre, on retrouve souvent des recommandations ou éléments communs. Dans leurs soumissions, de nombreuses Parties (Argentine, Brésil, États-Unis d'Amérique, Groupe africain de négociateurs, Groupe des 77 et la Chine, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Union

européenne, Uruguay et Viet Nam) soulignent que les changements climatiques représentent un défi pour la sécurité alimentaire dans leurs pays et qu'il faut renforcer la résilience des systèmes agricoles aux changements climatiques. Dans leurs soumissions, cinq Parties (Brésil, Kenya, pays les moins avancés, Uruguay et Viet Nam) mentionnent les initiatives et programmes nationaux entrepris à cet égard dans leur pays et deux Parties (pays les moins avancés et Nouvelle-Zélande) rappellent également le message essentiel formulé dans le rapport spécial 2018 du GIEC, sur la nécessité de mettre en place, dans tous les pays et dans tous les secteurs, des mesures ambitieuses en vue de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels (GIEC, 2018).

Dans ce sens,

certaines Parties (Argentine, États-Unis d'Amérique, Groupe des 77 et la Chine, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Union européenne, Uruguay et Viet Nam) considèrent que l'Action commune donne l'occasion d'échanger des politiques, des pratiques optimales et les enseignements retenus qui peuvent aider les pays et les acteurs agricoles à faire face aux changements climatiques en mettant en place des systèmes agricoles plus efficaces, plus productifs et plus résilients et en assurant la sécurité alimentaire.

Ces mêmes Parties espèrent que la coordination des travaux menés dans le cadre de l'Action commune soit renforcée dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements dans les systèmes agricoles et alimentaires, grâce à une meilleure compréhension des mesures actuellement prises par les organes constitués et à l'identification de synergies, de compromis et d'éventuelles lacunes. Il est attendu notamment que l'Action commune produise sur le terrain les résultats et les progrès concrets suivants:

- Encourager la coopération entre les Parties et assurer la participation des agriculteurs, des femmes, des jeunes, des populations locales et des peuples autochtones à l'Action commune afin d'appuyer la mise en œuvre de mesures liées au climat et à l'agriculture sur le terrain,

en tenant également compte de la dimension paysagère de l'agriculture en relation avec le changement climatique et en déterminant les différents systèmes agricoles et conditions climatiques;

- Enrichir les connaissances scientifiques et technologiques sur les systèmes agricoles et alimentaires durables et résistants, et recenser les outils permettant de faciliter leur application;
- Faciliter la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et d'autres stratégies et plans nationaux pertinents, dans le but de favoriser les travaux futurs sur l'agriculture et les changements climatiques dans le contexte de la CCNUCC, en assurant sa cohérence avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Accord de Paris; et
- Améliorer la notification et la comptabilisation des émissions et absorptions qui résultent de l'agriculture ainsi que des effets des politiques et des mesures, tout en évitant les doubles emplois et les doubles comptages.

1.1 Vues sur le thème 2(b): méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience

Quinze des 17 soumissions présentées par les Parties (Argentine, Bangladesh, Brésil, États-Unis d'Amérique, Groupe africain de négociateurs, Groupe des 77 et la Chine, Indonésie, Japon, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Philippines, Union européenne et Uruguay) portent expressément sur le thème 2(b). Les Parties y soulignent qu'il importe de renforcer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience des systèmes agricoles

pour faire face aux changements climatiques et assurer la sécurité alimentaire. Plus précisément,

on trouve dans ces soumissions des exemples de pratiques optimales, de technologies et de savoir-faire, d'expériences et de résultats issus de travaux recherche, de programmes d'éducation et de gestion des risques élaborés au niveau national, qui peuvent aider les agriculteurs à renforcer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience des différents systèmes agricoles, en tenant compte des caractéristiques et des conditions locales.

Dans certaines soumissions, les Parties (Brésil, Union européenne et Uruguay) mentionnent des ensembles d'indicateurs élaborés au niveau national, utiles pour suivre et surveiller l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience.

Dans leurs soumissions, certaines Parties (Bangladesh, Brésil, Groupe africain de négociateurs, Groupe des 77 et la Chine, Indonésie, Kenya, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Union européenne et Uruguay) approfondissent l'examen des besoins, des priorités et de l'état d'avancement de l'application des méthodes et démarches existantes pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience des systèmes agricoles. Elles font notamment référence à la complexité du suivi des progrès en matière d'adaptation et d'atténuation, due à l'absence:

- ▶ De méthodes permettront le suivi et l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité des efforts d'adaptation de manière systématique, rigoureuse et transparente;
- ▶ De données spécifiques, précises, qualitatives et quantitatives concernant le secteur agricole au niveau local afin de quantifier correctement les efforts d'atténuation consentis, compte tenu de la complexité des différents systèmes de production agricole; et
- ▶ D'environnement politique favorable: dans de nombreux pays, il n'existe pas de lois et de politiques spécifiques qui permettent d'améliorer l'évaluation de la capacité d'adaptation, ni des coûts financiers nécessaires à l'adaptation.

Certaines Parties (Bangladesh, Brésil, Groupe des 77 et la Chine, Kenya, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Union européenne et Uruguay) soulignent également qu'il est utile de dresser un inventaire des méthodes et des démarches existantes, résultant principalement d'activités de projet, y compris une évaluation de leur efficacité pour suivre les progrès à différentes échelles et des lacunes, défis, possibilités et choix associés à ces méthodes.

L'accent est également mis sur la nécessité d'élaborer une approche commune, au moyen de mesures et d'indicateurs différenciés, intelligents et conviviaux, qui peuvent être utilisés par de nombreux acteurs et à différentes échelles, compte tenu des caractéristiques et des conditions locales. En outre, il est souligné, avec différentes nuances, qu'il importe d'étudier la disponibilité de données et d'outils spécifiques et de les améliorer (comme, par exemple, le niveau 1 du GIEC pour la mesure des résultats de l'atténuation) afin d'accroître la fiabilité de la mesure de l'adaptation et de l'atténuation.

Selon deux soumissions (Norvège et Uruguay), les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés concernant l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience devraient prendre en compte la réalisation d'objectifs spécifiques dans les quatre catégories suivantes: ressources naturelles et écosystèmes; production et productivité (compte tenu également du compromis possible entre les rendements par hectare et la surface de terre nécessaire); sécurité alimentaire et nutrition; services institutionnels et services d'appui. Deux Parties (Philippines et Uruguay) soulignent que la prévision et la gestion des risques climatiques devraient faire partie intégrante du suivi de l'adaptation et de la résilience dans l'agriculture. Par conséquent, les indicateurs d'adaptation devraient prendre en compte le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (ONU, 2015) et ses priorités d'action.

Un autre aspect, qui figure dans 12 soumissions (Argentine, Bangladesh, Brésil, Groupe africain de négociateurs, Groupe des 77 et la Chine, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Philippines, Union européenne et Uruguay) est l'importance de faciliter l'échange de connaissances, le renforcement des capacités, y compris au niveau institutionnel, ainsi que l'échange de données d'expérience et de savoir-faire.

Dans une soumission, une Partie (Nouvelle-Zélande) évoque une approche participative pour évaluer l'efficacité des travaux nationaux d'adaptation, avec la participation des autorités locales, des peuples autochtones, du secteur privé et des populations locales, qui devraient jouer un rôle concret dans la prise de décisions et de choix éclairés.

Le soutien financier et technique est aussi jugé essentiel pour élaborer et appliquer des méthodes et des démarches appropriées afin d'évaluer les progrès et de soutenir efficacement les agriculteurs. Dans leurs soumissions, huit Parties (Argentine, Groupe des 77 et la Chine, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Union européenne et Uruguay) soulignent qu'il importe de suivre les progrès concernant l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience des systèmes agricoles, tout en envisageant une mise en œuvre efficace des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation.

1.2 Vues sur le thème 2(c): amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau

Toutes les Parties expriment leurs vues sur le thème 2(c), deux d'entre elles (Suisse et Viet Nam) se concentrant exclusivement sur ce thème.

Dans toutes ces soumissions, l'accent est mis sur le rôle clé joué par le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols ainsi que la gestion appropriée des ressources en eau afin de répondre à la demande alimentaire actuelle et future, de préserver la productivité des écosystèmes de pâturages et de terres cultivables et leurs fonctions environnementales, y compris la biodiversité, et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

À cet égard, on trouve dans la quasi-totalité des soumissions (Brésil, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Japon, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Suisse, Union européenne, Uruguay et Viet Nam) des exemples de pratiques optimales, de technologies et de savoir-faire, d'expériences et de résultats issus de travaux recherche, de programmes, d'initiatives, d'instruments et d'outils stratégiques élaborés et utilisés au niveau national dans le but d'aider les agriculteurs à appliquer des pratiques de gestion durable des sols. Les objectifs communs sont notamment d'accroître le stockage du carbone et la matière organique du sol, de réduire l'érosion des sols, d'augmenter l'infiltration et le stockage de l'eau, d'améliorer le cycle des éléments nutritifs, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer les habitats de la faune et de la flore sauvages et l'habitat de pollinisateurs, tout en maintenant, voire en augmentant, les rendements et les revenus, et de renforcer les moyens de subsistance et la résilience sociale.

Dans plusieurs soumissions (Brésil, Suisse et Union européenne), la priorité est donnée à la mise en œuvre d'actions visant à conserver le carbone existant dans les sols. Il est également souligné que les sols doivent être gérés à des fins multiples et avec des retombées connexes (Brésil, Nouvelle-Zélande et Viet Nam), ce qui est utile même dans les cas où l'on doute qu'une augmentation sensible des taux de stockage soit possible (Suisse). Les pratiques spécifiques de gestion agricole durable recensées par la plupart des Parties (Brésil, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Japon, Kenya, Nouvelle-Zélande, Suisse, Union européenne, Uruguay et Viet Nam) sont les suivantes:

- ▶ L'amélioration de l'agroécologie, de l'agroforesterie (à savoir la gestion intégrée des éléments ligneux dans les paysages agricoles comme les pâturages ou les terres cultivables) et des systèmes intégrés de culture, d'élevage et de foresterie. Ces démarches peuvent apporter des avantages importants pour l'environnement, la protection des sols, des ressources en eau, des côtes, des plaines inondables et de la biodiversité, la diversification économique, l'augmentation des taux d'emploi et des rendements, compte tenu du taux d'équivalence en superficies cultivées;
- ▶ L'intensification durable des systèmes agricoles et la planification adéquate de l'utilisation des terres en milieu rural;
- ▶ Les cultures de couverture, la rotation des cultures et la diversification (cultures mixtes/intercalaires/de couverture), et les systèmes intégrés pouvant contribuer à réduire l'utilisation de produits chimiques;
- ▶ L'agriculture biologique, y compris l'utilisation des amendements organiques en vue de réduire les intrants chimiques et de protéger la biodiversité ainsi que la santé et la vitalité des sols;
- ▶ L'utilisation efficace des engrais et l'utilisation des effluents d'élevage, des biofertilisants, des rhizobactéries, des micro-organismes et des espèces de légumineuses favorisant la fixation biologique de l'azote ainsi que l'utilisation de technologies novatrices pour une fertilisation de précision;
- ▶ Les innovations dans le traitement des déchets organiques, en particulier dans le cas de la paille de riz, et l'élaboration de modèles aquaponiques;
- ▶ L'utilisation du biochar comme amendement du sol pour augmenter le carbone organique du sol, avec des avantages potentiels pour la fertilité des sols;
- ▶ La remise en état et la réhumidification des sols organiques, en combinaison avec la culture de plantes tolérantes à l'eau, et la récupération des terres dégradées; et
- ▶ Le travail réduit du sol ou le semis sans labour, en bandes ou sous paillis qui limitent les perturbations du sol tout en augmentant le carbone du sol ainsi que la vitalité et la fertilité des sols.

En ce qui concerne le dernier point, il est proposé dans deux soumissions (Nouvelle-Zélande et Suisse) d'étudier le potentiel d'atténuation des méthodes alternatives consistant à labourer en profondeur ou à inverser complètement le travail des sols minéraux.

Une Partie (Kenya) propose d'appliquer les pratiques de gestion durable envisagées comme un ensemble de mesures, ce qui permettrait d'obtenir un impact plus large que des mesures isolées.

Beaucoup de Parties ou groupes de Parties (États-Unis d'Amérique, Kenya, Nouvelle-Zélande, Suisse, Union européenne et Uruguay) mettent en avant leur participation à plusieurs initiatives internationales qui visent à renforcer la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires, notamment par la lutte contre les changements climatiques. Ces initiatives comprennent le Partenariat mondial sur les sols, l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage du Programme mondial pour un élevage durable et l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture.

Dans leurs soumissions, de nombreuses Parties (Argentine, Bangladesh, Brésil, Groupe africain de négociateurs, Groupe des 77 et la Chine, Kenya, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Philippines Union européenne et Viet Nam) approfondissent l'examen des besoins et des priorités qu'ils jugent primordiaux pour améliorer le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols ainsi que la gestion des ressources en eau dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, tant à l'échelle locale que mondiale. Elles se réfèrent en particulier aux points suivants:

- ▶ La nécessité de disposer de données, d'informations, de caractérisation et de cartographie actualisées des sols au niveau national en fonction des différentes conditions climatiques, des pratiques agricoles (y compris l'utilisation d'engrais, l'irrigation, etc.), des cultures et des modes de culture;
- ▶ La nécessité de recenser les méthodes appropriées, avec des approches normalisées pouvant être différenciées en fonction des conditions locales, afin d'évaluer la santé et la fertilité des sols, et de

mesurer le stock de carbone organique du sol et les changements dus à la gestion des terres à court et à long terme, en tenant compte des différentes circonstances nationales;

- ▶ La nécessité d'une assistance pour le profilage, la définition et l'évaluation des systèmes intégrés et la nécessité d'élaborer des lignes directrices sur la gestion durable des systèmes intégrés en tenant compte des synergies entre l'adaptation et la résilience, ainsi que des mesures visant à équilibrer les compromis sociaux, économiques et écologiques;
- ▶ L'utilité d'un inventaire des démarches et des mesures existantes pour une meilleure gestion des sols et de l'eau;
- ▶ L'importance de renforcer les capacités institutionnelles afin de promouvoir des pratiques durables de gestion des terres et des sols et l'agriculture biologique comme moyen d'augmenter le carbone organique du sol et d'améliorer la santé des sols qui sont essentiels pour faire progresser simultanément la sécurité alimentaire ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets;
- ▶ La nécessité de comprendre les stratégies de gestion des terres les plus efficaces à appliquer au niveau local, afin d'éviter et de réduire les changements négatifs d'utilisation des terres sur les sols riches en carbone (tels que le drainage des zones humides, la déforestation et la conversion des pâturages);
- ▶ L'importance de faciliter la coopération internationale et le soutien financier en vue d'une gestion durable des sols et des ressources en eau dans l'agriculture, en améliorant les moyens de subsistance des petits exploitants. Cela devrait inclure des investissements dans des technologies novatrices tout en tirant parti des connaissances traditionnelles;
- ▶ La coopération internationale et le soutien financier visant à améliorer le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols devraient être liés au soutien à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation, en synergie avec les objectifs de développement durable (y compris la cible 15.3 sur la neutralité en matière de dégradation des terres), la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'initiative 4 pour 1000, le Partenariat mondial sur les sols et d'autres initiatives au niveau national et infranational;

- ▶ L'importance de faciliter la collaboration, le renforcement des capacités et les échanges de connaissances et de meilleures pratiques aux niveaux international, régional, national et local, par exemple par la création de forums et de plateformes ainsi que la diffusion de publications;
- ▶ La nécessité de renforcer la recherche pour combler les vastes lacunes en matière de connaissances, par exemple sur les caractéristiques des sols dans diverses régions, les facteurs qui influencent les fonctions de fertilité des sols et leur capacité à stocker le carbone dans différentes conditions climatiques et environnementales.

Dans leurs soumissions, trois Parties (Kenya, Union européenne et Uruguay) soulignent également qu'il importe d'entreprendre une analyse coûts-avantages dans le but d'évaluer la rentabilité économique de la gestion durable des terres, en tenant compte également des coûts de transaction pour les agriculteurs qui passent à des systèmes agricoles plus intégrés.

1.3 Vues sur les ateliers relatifs aux thèmes 2(b) et 2(c)

Dans 11 soumissions sur 17, les Parties (Argentine, États-Unis d'Amérique, Groupe africain de négociateurs, Indonésie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, pays les moins avancés, Suisse, Union européenne et Uruguay) s'expriment à propos des ateliers de la cinquantième session des organes subsidiaires, notamment les contributions possibles, les principaux thèmes à examiner, la participation attendue et les résultats souhaités. Huit Parties (Argentine, États-Unis d'Amérique, Groupe africain de négociateurs, Indonésie, Japon, Norvège, Union européenne et Uruguay) expriment leurs vues sur les ateliers relatifs aux thèmes 2(b)

et 2(c), tandis qu'une Partie (Suisse) fait référence à l'atelier consacré au thème 2(c).

Dans sept soumissions (Argentine, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Pays les moins avancés, Union européenne et Uruguay), les ateliers de session sur les thèmes 2(b) et 2(c) sont considérés comme une occasion de:

- ▶ Faire progresser les débats sur les questions techniques liées à l'agriculture en s'appuyant sur l'expertise des Parties, des observateurs et des agriculteurs, ainsi que des organes constitués au titre de la CCNUCC, des organes d'exécution, des organismes et des organisations (internes ou externes à la CCNUCC);
- ▶ Échanger les meilleures pratiques et les enseignements retenus afin d'accroître les connaissances et d'aider les pays et d'autres parties prenantes à faire face aux changements climatiques grâce à des politiques qui favorisent des pratiques agricoles plus efficaces, plus productives et plus résilientes.

Constatant le grand nombre de sujets à examiner au cours des ateliers de session, une Partie (Japon) se félicite que la Nouvelle-Zélande ait proposé, à la quarante-neuvième session des organes subsidiaires, que des ateliers intersessions soient organisés sur la gestion du bétail.

De nombreuses Parties (Argentine, Groupe africain de négociateurs, Indonésie, Norvège, pays les moins avancés, Union européenne et Uruguay) font des propositions quant aux points à examiner lors de l'atelier sur le sujet 2(b). Il s'agit notamment de recenser et de cartographier les choix et les solutions viables pour évaluer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience qui seront à la disposition des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux aux niveaux national, régional ou international, tout en facilitant l'échange de connaissances de bons exemples, en fournissant un soutien technique et en renforçant les capacités.

Dans leurs soumissions, cinq parties (Argentine, Groupe africain de négociateurs, Norvège, pays les moins avancés, Union européenne) indiquent les éléments et les contributions sur lesquels l'examen et les débats pourraient porter lors de l'atelier sur le thème 2(c). Il s'agit notamment de recenser les lacunes dans la connaissance des pratiques,

des technologies et des résultats de travaux de recherche durables existants et appliqués dans différentes régions du monde. Afin de contribuer à l'examen du thème 2(c), il est proposé d'échanger des connaissances sur les expériences, les méthodes, les outils et les modèles permettant de cartographier, d'évaluer et de signaler les changements survenus dans le carbone biologique du sol à différentes échelles, ainsi que des exemples et des données d'expérience pratiques de politiques incitatives et de compétences locales pour promouvoir la santé des sols, le stockage du carbone dans le sol et la restauration des sols dégradés.

En outre, certaines Parties (Groupe africain de négociateurs, pays les moins avancés, Union européenne et Uruguay) proposent d'étudier et de mettre au point des moyens permettant de faciliter l'échange de connaissances (plateformes, réseaux, etc.) et de promouvoir la coopération technique et financière, la coordination et les synergies aux niveaux national, régional et local, ainsi que d'autres institutions, organes et organismes (tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la FAO, etc.) Dans 6 soumissions sur 17, les Parties (États-Unis d'Amérique, Indonésie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande et Union européenne) donnent leur avis sur des questions d'organisation qui pourraient se poser pour les ateliers sur les thèmes 2(b) et 2(c) en termes de structure générale et de participation attendue.

Dans une soumission (États-Unis d'Amérique), il est proposé d'envisager de consacrer une journée à chaque thème d'atelier de session, et dans deux soumissions, les Parties (États-Unis d'Amérique et Union européenne) insistent sur la nécessité de prévoir suffisamment de temps après les exposés pour échanger des vues et tenir des séances de questions-réponses.

Quatre parties (Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande et Union européenne) espèrent que l'atelier réunira des acteurs divers et que des exposés approfondis seront présentés:

- ▶ Des experts des organes constitués et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, ainsi que des fonds de la CCNUCC, qui peuvent fournir une vue d'ensemble des travaux déjà réalisés dans le cadre de la CCNUCC, afin de recenser les lacunes et d'éviter les chevauchements;

- ▶ Des experts du secteur de la recherche ou des organisations et initiatives internationales relevant ou non de la CCNUCC (entre autres, la FAO, l'Organisation météorologique mondiale, le GIEC, la Banque mondiale, la politique de développement de l'Union européenne, le Programme mondial pour un élevage durable, le FIDA, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, le programme du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la Coalition pour le climat et l'air pur, l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, le CIRCASA et l'initiative 4 pour 1000) qui peuvent mettre en commun leurs travaux de recherche et données d'expérience de mise en œuvre concernant les deux thèmes de l'Action commune;
- ▶ Le secrétariat de la CCNUCC, qui pourrait présenter le paysage de l'adaptation dans le cadre de la CCNUCC, afin d'expliquer où l'adaptation est prise en compte, compte tenu notamment de l'Ensemble de règles de Katowice;
- ▶ Des représentants des parties, des observateurs et d'autres parties prenantes, y compris des agriculteurs, qui peuvent faire part de points de vue importants et jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Concernant ce dernier point, une Partie (Union européenne) souligne l'utilité d'allouer plus de temps aux initiatives internationales et aux organismes de recherche en mettant l'accent sur les liens avec le programme mondial d'action pour le climat et les travaux antérieurs à 2020 plutôt que sur les exposés des Parties.

Dans leurs soumissions, cinq Parties espèrent que les deux ateliers conduiront à un débat fructueux qui permettra d'informer les participants sur la manière dont l'agriculture est traitée dans les éléments pertinents de l'Ensemble de règles de Katowice (Union européenne) et de renforcer les capacités nationales pour faciliter la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation et d'autres plans et programmes nationaux et régionaux (Groupe africain de négociateurs, Norvège, pays les moins avancés, Union européenne et Uruguay). Comme le prévoit la feuille de route de l'Action commune,

chaque atelier sera suivi d'un rapport établi par le secrétariat de la CCNUCC, qui devrait être examiné par les Parties lors de la session suivante des organes subsidiaires. À cet égard, quatre Parties (Groupe africain de négociateurs, Norvège, Union européenne et Uruguay) sont conscientes qu'il n'est pas possible de trouver des mesures ou des indicateurs communs pour évaluer l'adaptation au niveau mondial, mais l'élaboration de cadres méthodologiques souples pourrait être une bonne solution pour aider les Parties à définir et à élaborer des ensembles appropriés d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents et des méthodes de suivi et d'évaluation de l'adaptation, déterminés au niveau national. C'est pourquoi une Partie (Union européenne) propose que le rapport sur les travaux de l'atelier, établi sous la forme d'un document d'orientation technique, comprenne des démarches communes qui tiennent compte des cadres existants pour le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation dans le domaine agricole.

Concernant le thème 2(c), les Parties attendent de l'atelier un rapport fournissant une liste de pratiques et de technologies possibles déjà appliquées dans le monde, assortie d'une évaluation des avantages, des obstacles et des défis qu'elles présentent.

APERÇU DES SOUSSIONS DES OBSERVATEURS

Système des Nations Unies et organisations intergouvernementales

Cette partie de l'analyse résume les vues exprimées dans trois soumissions d'observateurs représentant le système des Nations Unies (FAO, FIDA et PAM) et de deux organisations intergouvernementales (CAE et CGIAR-CIAT-WB) sur les thèmes 2(b) et 2(c). En vue de donner leur avis, les cinq observateurs ou groupes d'observateurs ont élaboré leurs soumissions de manière plus ou moins détaillée et plus ou moins longue, en se concentrant sur tel ou tel aspect. Plus précisément, deux observateurs (une organisation du système des Nations Unies: FAO; une organisation intergouvernementale: CAE) expriment leurs vues sur les deux thèmes 2(b) et 2(c), tandis que deux observateurs (deux organisations du système des Nations Unies: FIDA et PAM) se concentrent exclusivement sur le thème 2(b) et un groupe d'observateurs (une organisation

intergouvernementale: CGIAR-CIAT-WB) sur le thème 2(c). Les principaux programmes et initiatives mis en évidence dans leurs soumissions sont indiqués à titre de référence dans l'annexe.

Ces observateurs ou groupes d'observateurs rappellent dans leurs soumissions les risques et les vulnérabilités auxquels les secteurs agricoles et la sécurité alimentaire sont soumis face aux changements climatiques. En outre, ils soulignent la nécessité d'aider les pays à appliquer des méthodes et des démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience ainsi qu'à prendre des mesures en faveur d'une gestion durable des sols et des ressources en eau, ainsi que dans les autres domaines thématiques de l'Action commune.

À cet égard, dans trois soumissions, les observateurs (une organisation du système des Nations Unies: FAO; deux organisations intergouvernementales: CAE et CGIAR-CIAT-WB) estiment que l'Action commune est l'occasion de fournir aux pays le soutien technique nécessaire

pour évaluer l'adaptation, atteindre les objectifs en matière de santé des sols et renforcer leurs efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Ces objectifs devraient être résolument intégrés dans les plans et programmes nationaux, tels que les contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris. Cela montre la volonté de fournir un soutien aux pays dans le secteur agricole et d'œuvrer en partenariat avec d'autres acteurs dans les domaines du climat et du développement pour faire progresser la mise en œuvre de l'Action commune. Cela montre également la volonté de soutenir la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, comme convenu dans le Cadre de l'adaptation de Cancún, des contributions déterminées au niveau national et du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, ainsi que de réaliser les objectifs de développement durable dans le cadre du Programme 2030.

Un autre observateur (une organisation du système des Nations Unies: FIDA) fait remarquer qu'il importe de promouvoir des partenariats solides avec d'autres acteurs qui œuvrent dans le domaine du climat et de l'agriculture, sur la base d'avantages comparatifs et d'objectifs communs pour relever un défi mondial tel que le changement climatique.

Organisations non gouvernementales et entités non admises

Cette partie de l'analyse résume les vues exprimées sur les thèmes 2(b) et 2(c) dans 18 soumissions présentées par les organisations observatrices, dont 15 ONG (CAN, CARE et autres, NWF et autres, CropLife, EDF, BV-FIBL, Gender CC, GIZ, IFA, NACSAA, OMA, Virginia Tech, WBCSD, WRI et YOUNGO) et 3 entités non admises (ABDN et autres, CNA et 4 pour 1000 et autres). En général, les soumissions fournies par les observateurs ou groupes d'observateurs représentant des ONG et des entités non admises sont plus ou moins détaillées, et se concentrent sur tel ou tel aspect. Plus précisément, 12 soumissions (11 ONG: BV-FIBL, CAN, CARE, CropLife, EDF, Gender CC, NACSAA, NWF et autres, OMA, Virginia Tech et YOUNGO; une entité non admise: CNA) expriment leurs vues sur les thèmes 2(b) et 2(c), tandis qu'une soumission (une ONG: WRI) se concentre exclusivement sur le thème 2(b) et 5 soumissions (3 ONG: GIZ, IFA et

WBCSD; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres) sur le thème 2(c).

La quasi-totalité des observateurs ou groupes d'observateurs soulignent dans leurs soumissions l'importance du secteur agricole pour lutter contre les changements climatiques. En particulier, beaucoup examinent la nécessité de réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles, d'améliorer leur capacité d'adaptation et de renforcer leur résilience. La plupart proposent comme solutions possibles la mise en place d'une agriculture résistante au climat, de pratiques de gestion durables et de technologies novatrices. En outre, nombre d'entre eux soulignent que la réalisation de ces objectifs ne peut être accélérée que si elle est soutenue par des politiques favorables et par une action coordonnée entre les initiatives internationales, régionales, nationales et locales.

Dans neuf soumissions (sept ONG: BV-FIBL, CAN, EDF, NACSAA, OMA, Virginia Tech et WRI; deux entités non admises: CNA et 4 pour 1000 et autres), il est indiqué que l'Action commune représente une occasion importante pour les pays d'améliorer durablement leurs systèmes agricoles et leurs moyens de subsistance en milieu rural, de renforcer leur capacité d'adaptation à l'évolution des conditions climatiques, d'améliorer leur résilience, de maintenir les services écosystémiques, de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître le stockage du carbone. En particulier, ces observateurs ou groupes d'observateurs estiment que l'Action commune est un processus important pour échanger les meilleures pratiques et les enseignements retenus qui peuvent aider les pays à:

- ▶ Promouvoir une vision commune sur le défi auquel l'agriculture fait face dans le contexte des changements climatiques afin de favoriser l'adaptation et l'atténuation; et
- ▶ Trouver des solutions à la fois générales et spécifiques aux conditions et aux besoins locaux, notamment l'adoption de technologies novatrices, la mise en œuvre de pratiques de production et de gestion durables, le renforcement de la conservation des sols et l'utilisation rationnelle des intrants et des ressources en eau.

Dans 10 soumissions sur 18 (7 ONG: GIZ, NACSAA, NWF et autres, Virginia Tech, WBCSD, WRI et YOUNGO; 3 entités non admises: ABDN et autres, CNA et 4 pour 1000 et autres), il est attendu que

L'Action commune produise des résultats concrets et des progrès sur le terrain, en accord avec les principales politiques climatiques et les plans et programmes nationaux sur le climat, notamment:

- ▶ Faciliter la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national ainsi que d'autres stratégies et plans nationaux pertinents en faveur du climat tels que les programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation et les plans nationaux d'adaptation (une ONG: YOUNGO; une entité non admise: 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Concentrer les efforts sur le secteur foncier pour atteindre les objectifs de développement durable (une ONG: NACSAA; une entité non admise: ABDN et autres); et
- ▶ Renforcer la cohérence entre les éléments de l'Action commune et les objectifs de l'agriculture intelligente face au climat tels que définis par la FAO, qui sont, à leur tour, implicitement alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris (deux ONG: NACSAA et Virginia Tech).

Dans deux soumissions (deux ONG: NWF et autres et WRI), il est indiqué que, pour de nombreux pays, l'agriculture et les changements climatiques sont un élément essentiel qui figure parmi les priorités les plus citées dans les contributions déterminées au niveau national, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation et les communications nationales. Il y est également souligné que la promotion du financement du climat, notamment en faveur de l'agriculture, est fondamentale pour l'adaptation aux changements climatiques, et que l'agriculture est déjà l'un des secteurs les mieux financés dans les portefeuilles d'adaptation du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés, du Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques et du FVC. Toutefois, compte tenu du défi considérable qui consiste à rendre l'agriculture plus résiliente malgré les changements climatiques, le financement de l'adaptation agricole ne répond toujours pas aux besoins des coûts annuels d'adaptation des pays en développement.

2.1 Vues sur le thème 2(b): méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience

Système des Nations Unies et organisations intergouvernementales

Dans quatre soumissions d'observateurs (trois organisations du système des Nations Unies: FAO, FIDA et PAM; une organisation intergouvernementale: CEA), qui portent expressément sur le point 2(b), il est souligné que l'adaptation, la résilience et l'atténuation tenant compte des sexes sont essentielles dans le secteur agricole pour atteindre les objectifs plus larges d'élimination de la faim, de protection de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de réduction de la pauvreté rurale et d'amélioration de la productivité et de la durabilité des secteurs agricoles.

Dans leurs soumissions, trois observateurs (deux organisations du système des Nations Unies: FIDA et FAO; une organisation intergouvernementale: CAE) ont souligné que les efforts d'évaluation et de suivi des progrès concernant l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience visaient à accélérer et à intensifier des actions cohérentes afin de faire face aux menaces climatiques actuelles et futures et aux effets sur les secteurs agricoles et de réduire la vulnérabilité des personnes touchées. Dans le même temps, les objectifs consistent à mettre en place des systèmes alimentaires durables, à accroître les moyens de subsistance agricoles et à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes et des pays les plus vulnérables.

Selon trois soumissions (trois organisations du système des Nations Unies: FAO, FIDA et PAM), les objectifs que sont la réduction de la vulnérabilité,

l'amélioration de la capacité d'adaptation et le renforcement de la résilience peuvent être atteints en appliquant, par exemple, des pratiques de gestion durables et résistantes au climat ainsi que des technologies novatrices, du niveau local des ménages au niveau infranational et du territoire. La réalisation de ces objectifs peut être favorisée si elle est soutenue par un contexte juridique, stratégique et institutionnel favorable au niveau national et par des ressources financières appropriées, tant publiques que privées.

À cet égard, toujours dans ces trois soumissions, il est expressément fait référence aux expériences des pays qui peuvent être utilisées comme des exemples de pratiques optimales aux niveaux local, national et international, et qui peuvent aider les agriculteurs à accroître et à suivre, mesurer et contrôler l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience dans différents systèmes agricoles (voir annexe).

Dans deux soumissions, les observateurs (une organisation du système des Nations Unies: FAO; une organisation intergouvernementale: CEA), recensent les besoins et priorités qui pourraient être pris en compte lors de l'élaboration de méthodes et de démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience des systèmes agricoles. En particulier, ils constatent qu'il est urgent de suivre les progrès de l'adaptation et de la résilience aux niveaux local et national, étant donné que les effets négatifs des changements climatiques continuent de toucher gravement les moyens de subsistance des écosystèmes les plus vulnérables et citent notamment:

- ▶ L'absence de méthodes, d'indicateurs et de cadres convenus pour évaluer les progrès en matière d'adaptation et de résilience, et la nécessité qui en découle d'élaborer un cadre d'indicateurs cohérent pour concevoir, mesurer et suivre les progrès en matière d'atténuation, d'adaptation et de résilience dans l'agriculture aux niveaux mondial, régional et national;
- ▶ La nécessité de suivre et de rendre compte des progrès réalisés par les pays grâce aux mesures d'adaptation et de résilience, tout en tenant compte des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, sachant que les pays renforcent déjà les cadres de suivi et d'évaluation afin de mesurer les différents aspects des processus

et des résultats en matière d'adaptation et de résilience au niveau national, sur la base de leurs propres objectifs et priorités énoncés dans leurs politiques relatives aux changements climatiques; et

- ▶ La nécessité pour les pays de tenir compte d'éventuels engagements futurs pris au titre de la décision prise à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (CCNUCC, 2018d), dans laquelle celles-ci demandent au Comité de l'adaptation et au GIEC d'élaborer un document technique sur les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application, ainsi que sur les lacunes, les bonnes pratiques, les enseignements retenus et les lignes directrices, pour examen et avis complémentaire par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa cinquante-septième session en novembre 2022.

Un observateur (une organisation du système des Nations Unies: FIDA) souligne que la capacité d'adaptation et la résilience devraient être mesurées à l'aide d'indicateurs de substitution, en tenant compte de l'interaction d'un mélange souvent complexe de facteurs socioéconomiques et environnementaux.

Dans leurs soumissions, trois observateurs (deux organisations du système des Nations Unies: FAO et PAM; une organisation intergouvernementale: CAE), constatent que les méthodes, mesures et indicateurs harmonisés pour le suivi et l'évaluation de l'adaptation et de la résilience dans les secteurs agricoles pourraient rencontrer des obstacles. Ils précisent que des distorsions pourraient résulter de l'application générale d'indicateurs quantitatifs spécifiques, par exemple pour les raisons suivantes:

- ▶ La nature de l'adaptation et les conditions socioéconomiques propres à chaque pays, qui sont spécifiques au contexte et intersectorielles;
- ▶ Le fait que les systèmes locaux et nationaux existants de suivi et d'évaluation de l'adaptation mesurent différents aspects de l'adaptation, leurs résultats n'étant souvent pas directement comparables et ne se prêtant pas à des indicateurs normalisés au niveau mondial;
- ▶ L'évolution des objectifs, des portées et des buts, ainsi que des niveaux différents de capacités

techniques pour évaluer l'adaptation à diverses échelles (locale, nationale et mondiale).

Par conséquent, dans ces soumissions (deux organisations du système des Nations Unies: FAO et PAM; une organisation intergouvernementale: CAE), il est estimé que des indicateurs qualitatifs peuvent fournir une image plus complète des résultats. À cet égard, le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation entre les différents niveaux, qui complète l'harmonisation horizontale entre les cadres mondiaux au niveau national, est très important. Il est donc proposé de changer les méthodes et les démarches qui devraient réduire les cloisonnements et renforcer les synergies, tout en promouvant une approche intégrée de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national.

Dans deux soumissions (une organisation du système des Nations Unies: FAO; une organisation intergouvernementale: CAE), des mesures possibles sont proposées pour répondre à la nécessité d'élaborer un cadre cohérent d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs que les pays se sont fixés concernant l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience, dans le cadre de l'ensemble du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Les soumissions contiennent une liste de choix possibles que les Parties pourraient envisager:

- ▶ Renforcer la coordination et la collaboration avec le Comité de l'adaptation en vue d'élaborer des orientations supplémentaires applicables à titre volontaire par les Parties, et demander l'élaboration d'orientations «spécifiques à l'agriculture»;
- ▶ Renforcer les capacités statistiques des pays en ce qui concerne les aspects techniques et institutionnels liés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (tels que les objectifs 1 et 13, entre autres) qui présentent un intérêt pour l'Action commune;
- ▶ Faire un inventaire des méthodes et des démarches existantes pour évaluer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience, et recenser les lacunes, les défis et les possibilités;
- ▶ Faciliter les travaux de recherche, la mise au point et le transfert de technologies, l'échange

de connaissances et le renforcement des capacités sur les méthodes, y compris les évaluations de la vulnérabilité, pour suivre les progrès en matière d'adaptation;

- ▶ Soutenir la planification et la mise en œuvre intégrées des cadres mondiaux (plans nationaux d'adaptation, Cadre de Sendai, contributions déterminées au niveau national et objectifs de développement durable);
- ▶ Renforcer la coopération internationale et le soutien financier et veiller à ce que le financement de la lutte contre les changements climatiques, par exemple les investissements du secteur privé et les fonds tels que le FVC, le FEM, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour les pays les moins avancés, ainsi que les financements nationaux soient alignés sur les indicateurs et les méthodes de mesure proposés afin de susciter des actions à l'échelle requise, en donnant accès à l'innovation et aux technologies, en particulier dans les pays les moins avancés.

Organisations non gouvernementales et entités non admises

Sur 18 soumissions (12 ONG : BV-FIBL, CAN, CARE et autres, CropLife, EDF, Gender CC, NACSAA, NWF et autres, OMA, Virginia Tech, WRI et YOUNGO; une entité non admise: CNA), 13 portent expressément sur le thème 2(b). Il y est souligné que l'adaptation est un élément clé de l'action climatique, en particulier pour l'agriculture, et que les méthodes et les démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience dans l'agriculture sont importantes pour veiller à ce que les progrès soient mesurés et que les lacunes soient comblées, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Dans nombre de ces soumissions, il est souligné que les efforts d'adaptation et, par conséquent, les méthodes et démarches utilisées pour les évaluer, peuvent être différents d'un pays à l'autre, en fonction des conditions locales spécifiques, compte tenu d'un ensemble de facteurs concernant la géologie, les écosystèmes, les régimes climatiques, les moyens de subsistance locaux, les modèles de cultures, la culture, l'économie, la dynamique du pouvoir et les relations entre les sexes. De nombreux observateurs (11 ONG: BV-FIBL, CAN,

CARE et autres, CropLife, EDF, Gender CC, NACSAA, OMA, WRI et YOUNGO; une entité non admise: CNA) recensent les actions et les stratégies spécifiques qui devraient être appliquées afin d'encourager l'adaptation aux changements climatiques et la résilience des systèmes de production agricole et alimentaire. Ils soulignent l'importance des mesures suivantes:

- ▶ Investir dans des mesures permettant de prévenir les effets négatifs et de restaurer les systèmes dans le but d'accroître la résilience des systèmes et pratiques agricoles existants face aux changements climatiques;
- ▶ Améliorer la gestion durable des terres et les bonnes pratiques de gestion des sols (par exemple, application de l'agroécologie, protection de la santé des sols et des variétés de semences, réduction des pertes de nutriments, conservation des ressources en eau et augmentation de la diversité des espèces) afin d'améliorer les systèmes agricoles résistants au climat et d'accroître la capacité d'adaptation des systèmes agricoles aux conditions climatiques extrêmes, telles que les sécheresses et les inondations;
- ▶ Effectuer une analyse des besoins en matière de technologie, de financement et de renforcement des capacités afin d'améliorer l'adaptation des systèmes agricoles dans différentes régions du monde;
- ▶ Effectuer des évaluations des coûts de l'adaptation, en particulier pour les pays en développement, et stimuler la résilience économique des populations.

Selon deux observateurs (deux ONG: WRI et YOUNGO), les systèmes agricoles devraient faire l'objet d'une adaptation transformationnelle plutôt que d'une adaptation incrémentale afin de combattre le risque climatique de manière efficace et concrète.

Selon le GIEC (2019), l'adaptation incrémentale désigne les mesures d'adaptation destinées essentiellement à conserver l'essence et l'intégrité d'un système ou d'un processus à une échelle donnée, tandis que l'adaptation transformationnelle désigne l'adaptation qui modifie les attributs fondamentaux d'un système en réponse au climat et à ses conséquences.

Dans quatre soumissions, les observateurs estiment que le soutien financier et technique est essentiel (quatre ONG: CARE et autres, CropLife, Gender CC et WRI). Ils insistent sur l'importance de garantir des investissements adéquats pour améliorer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience afin d'aider les agriculteurs à trouver et à appliquer de nouvelles solutions durables pour maintenir, améliorer et faire évoluer leurs systèmes de production. Le soutien financier devrait viser en particulier à renforcer les investissements dans la recherche, l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et des compétences scientifiques ainsi qu'à favoriser la protection sociale afin de garantir la sécurité alimentaire à différents niveaux de la population.

En outre, il est recommandé dans certaines soumissions (sept ONG: BV-FIBL, CAN, Care et autres, Gender CC, OMA, WRI et YOUNGO) d'appliquer des mesures au niveau national qui sont susceptibles de renforcer l'adaptation dans l'agriculture, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et la justice sociale, notamment:

- ▶ L'autonomisation des producteurs de denrées alimentaires, en encourageant l'organisation ascendante des chaînes de valeur et l'accès des agriculteurs au processus décisionnel, dans le but de privilégier les connaissances et les ressources locales par rapport à la dépendance à l'égard des intrants extérieurs;
- ▶ L'amélioration de l'échange de connaissances, de la recherche et de l'éducation chez les agriculteurs, dans le but d'accroître leur capacité à comprendre et à gérer le niveau de risque auxquels ils doivent faire face en raison des changements climatiques.

Dans ces soumissions, les observateurs insistent sur l'importance de l'inclusion sociale et des questions d'égalité des sexes dans l'amélioration de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience des systèmes agricoles

en soulignant qu'une approche participative devrait être assurée lors de l'application et de l'évaluation des mesures visant à accroître l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience. L'inclusion des agriculteurs, des

femmes, des jeunes, des populations locales et des groupes marginalisés devrait être une priorité dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies d'adaptation appropriées, dans la poursuite de l'objectif mondial d'élimination de la faim, de protection de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de réduction de la pauvreté rurale et d'augmentation de la production agricole durable.

Dans certaines soumissions, le thème 2(b) fait l'objet d'un examen approfondi, permettant de recenser les besoins et priorités qui pourraient être pris en compte lors de l'élaboration de méthodes et de démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience des systèmes agricoles. En général, il est fait référence à la complexité du défi que représente le suivi des progrès réalisés en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets, notamment aux aspects suivants:

- ▶ Le suivi et l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience devraient être multidimensionnels (et notamment comprendre, par exemple, le suivi des dimensions sociales, politiques et environnementales, des services écosystémiques et de la résilience des systèmes sociaux, en particulier pour les petits exploitants agricoles) et inclusifs, associant dans un processus participatif et soucieux de la problématique femmes-hommes toutes les parties prenantes intéressées (par exemple les femmes, les jeunes, la société civile, les organisations locales, les ONG et les gouvernements) (cinq ONG: CAN, CARE et autres, Gender CC, OMA et YOUNGO);
- ▶ Le suivi et l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience dans les secteurs agricoles devraient être effectués à l'aide d'indicateurs adéquats, transparents et cohérents, fondés sur des méthodes scientifiques rigoureuses. La première étape devrait commencer par une évaluation de la vulnérabilité aux niveaux national et infranational afin de comprendre dans quelle mesure les systèmes agricoles sont touchés par les effets des changements climatiques et de recenser et hiérarchiser les solutions d'adaptation à appliquer, à suivre et à mesurer

(cinq ONG: CARE et autres, NACSAA, NWF et autres, OMA et YOUNGO);

- ▶ Les méthodes et les démarches destinées à évaluer l'adaptation, les retombées de l'adaptation et la résilience des systèmes agricoles devraient utiliser des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de permettre la description, la comparaison, la simulation, l'observation et la mesure (quatre ONG: CARE et autres, NWF et autres, OMA et YOUNGO); et
- ▶ Les évaluations doivent également porter sur les liens intersectoriels et établir clairement les priorités, en tenant compte de la relation et du lien entre l'agriculture, les ressources en eau et l'énergie (une ONG: YOUNGO). À cet égard, les évaluations doivent être réalisées selon une démarche intégrée prenant en compte tous les aspects techniques, sociaux, culturels, économiques et écologiques des systèmes agricoles au niveau local.

Dans certaines soumissions (deux ONG: NWF et autres et OMA; une entité non admise: CNA), il est proposé d'utiliser des approches différenciées pour le suivi et l'évaluation en fonction du type d'évaluation du thème 2(b):

- ▶ Le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques, stratégies et actions d'adaptation devraient reposer sur des indicateurs qui permettent de quantifier les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs d'adaptation précis. Compte tenu du large éventail de stratégies d'adaptation dans les différents contextes nationaux et internationaux, les indicateurs d'adaptation généraux devraient:
 - Être simples et mesurables;
 - S'adapter aux circonstances régionales ou nationales;
 - Servir de référence pour les phases de mise en œuvre et de post-mise en œuvre, avec des indicateurs de référence à mesurer avant, pendant et après la mise en œuvre des mesures d'adaptation; et
 - Reposer sur une démarche intégrée pour mettre en évidence les synergies, les lacunes et les besoins futurs.

- L'évaluation des retombées positives de l'adaptation devrait prendre en compte au moins les retombées positives de l'atténuation, des moyens de subsistance et de la biodiversité, y compris l'amélioration des méthodes de mesure et de vérification des émissions de gaz à effet de serre appliquées aux activités agricoles et d'élevage (une ONG: NWF et autres; une entité non admise: CNA), compte tenu également des mesures appliquées pour mesurer les réductions des émissions absolues (une ONG: OMA); et
- L'évaluation de la résilience devrait être basée sur une série de méthodes scientifiques et participatives (par exemple la télédétection, les enquêtes auprès des ménages, les discussions de groupe et les mesures sur le terrain) et sur diverses parties prenantes (par exemple, les chercheurs, les petits exploitants, les peuples autochtones et les femmes).

Dans deux soumissions (deux ONG: CARE et autres et YOUNGO), il est indiqué que des méthodes pourraient être utilisées pour évaluer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience, notamment l'analyse coût-bénéfice, l'analyse coût-efficacité et l'analyse multicritère. Comme chaque méthode a ses avantages et ses limites, celles-ci devraient être utilisées en fonction des objectifs d'adaptation des principales parties prenantes, notamment les gouvernements (nationaux et infranationaux), le secteur privé, la société civile et les milieux scientifiques.

Afin d'élaborer des méthodes et des démarches appropriées pour le suivi et l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience, certains observateurs (quatre ONG: CAN, CARE et autres, OMA et YOUNGO) proposent de prendre en considération les bonnes pratiques comme l'agroforesterie, l'agroécologie et la gestion durable des terres agricoles, ainsi que l'efficacité et l'efficacité des technologies (comme les prévisions), les résultats des travaux de recherche et les pratiques déjà élaborées et appliquées.

Le soutien apporté par des fonds tels que le FVC, le Fonds pour l'adaptation et d'autres mécanismes de financement, ainsi que par des sources de financement supplémentaires provenant des secteurs public et privé, est perçu par certains observateurs (six ONG: CARE et autres, Gender CC, NWF et autres, OMA, WRI et YOUNGO; une entité

non admise: CNA) comme un apport important pour élaborer des méthodes et des démarches appropriées permettant d'évaluer l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience et d'aider à réaliser les contributions potentielles de l'agriculture dans le cadre des contributions déterminées au niveau national.

2.2 Vues sur le thème 2(c): amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau

Système des Nations Unies et organisations intergouvernementales

Trois soumissions d'observateurs (une organisation du système des Nations Unies: FAO; deux organisations intergouvernementales: CAE et CGIAR-CIAT-WB) portent expressément sur le point 2(c). Dans deux soumissions (une organisation du système des Nations Unies: FAO; une organisation intergouvernementale: CGIAR-CIAT-WB), les points suivants sont soulignés:

- ▶ Des sols sains qui stockent le carbone et une gestion durable des ressources en eau sont importants car ils contribuent à la production alimentaire, en assurant la sécurité alimentaire ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets;
- ▶ La teneur en matière organique du sol ou la teneur en carbone est un excellent indicateur de la santé générale du sol;
- ▶ Des sols sains favorisent la biodiversité, la disponibilité de l'eau, la capacité de rétention des nutriments, la structure, la stabilité des agrégats, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets; la santé des sols devrait donc être reconnue comme un bien public mondial, bien plus qu'un bien privé.

Dans une soumission (une organisation intergouvernementale: CGIAR-CIAT-WB), il est souligné qu'il est urgent et important d'accroître la teneur en matière organique du sol pour atteindre 1,5 °C, comme indiqué dans le rapport spécial 2018 du GIEC. Une autre soumission (une organisation du système des Nations Unies: FAO) porte sur la question de l'impact direct de la pollution des nutriments sur les sols et l'eau propre, qui devrait donc également être prise en compte dans le cadre de l'Action commune lors de l'examen du thème 2 d) relatif à l'amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients.

Un certain nombre de soumissions d'observateurs du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales contiennent une liste d'initiatives et d'expériences entreprises au niveau international.

Ces initiatives pourraient être considérées comme des pratiques optimales (voir annexe) pour les pays en vue de favoriser le stockage du carbone organique du sol et d'améliorer la santé des sols et la gestion durable des ressources en eau, et sont également conformes à l'objectif de neutralité de la dégradation des terres fixé par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Dans leurs soumissions, trois observateurs (une organisation du système des Nations Unies: FAO; deux organisations intergouvernementales: CEA et

CGIAR-CIAT-WB) recensent les besoins et priorités à prendre en compte si l'on veut améliorer le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau, comme le prévoit le thème 2(c) de l'Action commune. À cet égard, ils insistent sur les aspects suivants:

- ▶ Créer et renforcer d'urgence un programme mondial intersectoriel en vue d'une action collective sur le carbone du sol;
- ▶ Promouvoir les efforts publics et privés et faciliter l'accès aux investissements afin d'améliorer la santé des sols, en envisageant une intensification durable et en améliorant les revenus des agriculteurs tout en renforçant la résilience et l'atténuation des changements climatiques;
- ▶ Renforcer le rôle de la santé des sols dans les engagements pris en matière d'adaptation et d'atténuation dans le cadre des contributions déterminées au niveau national en aidant les pays à mieux cerner les avantages publics et privés dans le contexte des changements climatiques et par rapport aux objectifs de développement durable;
- ▶ Fournir un accès à des technologies innovantes pour la gestion des sols et des ressources en eau afin de renforcer la protection tout en facilitant la production agricole et en assurant la sécurité alimentaire;
- ▶ Orienter en priorité les investissements dans le développement agricole vers la santé des sols et prévenir toute dégradation supplémentaire des sols, en améliorant la gestion durable des sols et en promouvant l'agriculture intelligente face au climat au niveau des bassins versants et du territoire;
- ▶ Examiner les questions techniques et procédurales relatives à la mesure, à la notification et à la vérification de la santé des sols et du carbone organique du sol.

Dans leurs soumissions, trois observateurs (une organisation du système des Nations Unies: FAO; deux organisations intergouvernementales: CAE et CGIAR-CIAT-WB) présentent des mesures qui visent à répondre aux besoins recensés et dont les aspects suivants seront examinés lors de l'atelier

de session organisé en marge de la cinquantième session des organes subsidiaires:

- ▶ La production d'informations actualisées sur le stockage du carbone dans différentes régions et différents pays, y compris la cartographie du carbone organique du sol et l'évaluation mondiale du potentiel de stockage du carbone organique du sol, en favorisant l'accès à la recherche, à l'analyse et aux outils de gestion durable des sols et des ressources en eau qui répondent aux besoins d'adaptation et d'atténuation des pays;
- ▶ La facilitation du renforcement des capacités et de l'échange de connaissances entre les pays, en particulier en vue de mettre en œuvre une gestion durable des sols et des ressources en eau aux niveaux national et local. Cela peut inclure la mise en place de systèmes intégrés dans les secteurs agricoles afin d'améliorer la santé et la fertilité des sols, ainsi que la disponibilité et la qualité de l'eau, notamment des systèmes intégrés culture-élevage, riz-poisson, énergie alimentaire, gestion intégrée des bassins versants et agroforesterie;
- ▶ L'inversion de la tendance à la pénurie d'eau pour l'agriculture grâce à une utilisation agricole durable des ressources en eau, la préparation à la sécheresse, l'agriculture saline et la récupération des nutriments des eaux usées, la réutilisation pour l'agriculture irriguée et la récupération des eaux urbaines pour l'irrigation;
- ▶ L'identification et l'application de moyens efficaces pour augmenter le stockage du carbone dans le sol à long terme et éviter la perte des réservoirs de carbone existants, par exemple en éliminant le brûlage, en enrayant l'érosion de surface, en recyclant les résidus et en évitant les labours excessifs et le drainage des sols organiques et des tourbières;
- ▶ La facilitation de la coopération internationale et de l'accès au financement et à l'investissement dans la gestion durable des sols et des ressources en eau afin d'obtenir des avantages multiples en termes de sécurité alimentaire et de nutrition, de réduction de la pauvreté, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, de fourniture de services écosystémiques et de développement durable global;

- ▶ L'amélioration des politiques visant à supprimer les obstacles aux investissements concernant la santé des sols, notamment le retour sur investissement privé des agriculteurs dans ce domaine, qui est faible et incertain et qui constitue un obstacle important.

Organisations non gouvernementales et entités non admises

Sur 18 soumissions d'observateurs (14 ONG: BV-FIBL, CAN, CARE et autres, CropLife, EDF, Gender CC, GIZ, IFA, NACSAA, NWF et autres, OMA, Virginia Tech, WBCSD et YOUNGO; 3 entités non admises: ABDN et autres, CNA et 4 pour 1000 et autres), 17 portent expressément sur le thème 2(c).

Même si la structure, la longueur, le degré de détail et la priorité accordée à telle ou telle question varient d'une soumission à l'autre, l'importance qu'il y a à améliorer le carbone du sol, la santé des sols, la fertilité des sols et la gestion des ressources en eau y est chaque fois soulignée. Ces questions sont considérées comme prioritaires afin d'accroître la sécurité alimentaire et de répondre à la demande alimentaire mondiale croissante, ainsi que de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets en vue de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, de protéger les ressources de la biodiversité et d'améliorer les moyens de subsistance des personnes qui travaillent dans l'agriculture partout dans le monde. Par conséquent, selon ces soumissions, l'amélioration des pratiques de gestion des sols et des ressources en eau englobe un large éventail de questions, par exemple environnementales, climatiques, sociologiques, économiques et éthiques, ainsi que des aspects liés à la gouvernance.

Dans de nombreuses soumissions (six ONG: CARE et autres, CropLife, GIZ, NWF et autres, Virginia Tech et YOUNGO; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres), il est proposé de prendre en considération les meilleures pratiques, technologies et savoir-faire, expériences et résultats de recherche, programmes, initiatives, instruments et outils stratégiques élaborés et mis en place aux niveaux local, national et international.

Parmi les pratiques de gestion durable les plus courantes mises en avant par ces observateurs, on peut citer l'amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols et la gestion des ressources en eau dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés:

- ▶ La promotion de l'agriculture de conservation, de l'agriculture intelligente face au climat, de la permaculture, de l'agroécologie qui comprend des pratiques telles que le travail réduit du sol ou le semis sans labour, en bandes ou sous paillis, la couverture organique permanente des sols, l'utilisation de compost et d'engrais organiques comme les effluents d'élevage, la rationalisation de l'utilisation des intrants, la restauration des zones dégradées et des pâturages (11 ONG: BV FIBL, CAN, CARE et autres, CropLife, EDF, Gender CC, GIZ, NACSAA, OMA, Virginia Tech et YOUNGO; 3 entités non admises: ABDN et autres, CNA et 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Le renforcement de la résilience globale grâce aux cultures de couverture qui réduisent le compactage du sol, protègent les sols contre l'érosion éolienne et hydrique, fournissent un habitat aux pollinisateurs utiles et augmentent la rétention d'eau et les nutriments des sols, entre autres avantages (deux ONG: NWF et autres et YOUNGO);
- ▶ L'utilisation de solutions basées sur la nature pour accroître l'absorption de carbone organique du sol et la protection des ressources en eau par l'agroforesterie ainsi que la protection et la restauration des forêts naturelles, des tourbières et des pâturages, en évitant leur conversion en terres cultivées (trois ONG: EDF, Gender CC et YOUNGO; trois entités non admises: ABDN et autres, CNA et 4 pour 1000 et autres);
- ▶ L'agriculture de précision qui permet une exécution plus précise des opérations agricoles et des applications sur le terrain afin d'accroître l'efficacité de la production, tout en réduisant la dégradation des ressources sur place et les problèmes environnementaux hors site, tels que les émissions de carbone (une ONG: CropLife).
- ▶ La protection de la diversité des cultures en évitant les monocultures, les cultures à faible diversité génétique, les pesticides et les organismes génétiquement modifiés et en

améliorant la coplantation d'espèces de flore dans les champs (une ONG: YOUNGO);

- ▶ La mise en œuvre de technologies, y compris de biotechnologies, comme par exemple une combinaison de pratiques intelligentes pour les sols (réduction des perturbations des sols), pour les précipitations (augmentation de la rétention et du stockage) et pour l'irrigation (utilisation de l'irrigation à petite échelle et de l'irrigation de précision) (deux ONG: CARE et autres et CropLife);
- ▶ L'application de stratégies de gestion des sols qui devraient prendre en compte les effets généraux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tant en intensité qu'en valeur absolue, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de déplacement d'émissions ou de nouvelles émissions d'autres gaz à effet de serre. Cela peut être réalisé, entre autres, par une réduction des apports chimiques et la promotion de cycles fermés des nutriments (trois ONG: BV-FIBL, EDF et NWF et autres; deux entités non admises: CNA et 4 pour 1000 et autres).

Sur ce dernier point, certains observateurs (trois ONG: CropLife, IFA et NACSAA) donnent leur point de vue sur l'application de produits chimiques selon des pratiques de gestion intégrée des éléments nutritifs des plantes, qui impliquent l'application d'engrais minéraux combinés à des engrais organiques, ou selon les nouvelles biotechnologies agricoles qui combinent la culture sans labour avec des herbicides et des cultures biotechnologiques tolérantes aux herbicides afin d'empêcher les mauvaises herbes de concurrencer les cultures pour l'eau et de réduire l'érosion. Ces observateurs (principalement des représentants de l'industrie agroalimentaire) considèrent ces pratiques comme une solution climatique possible pour atteindre la sécurité alimentaire mondiale, en se concentrant sur l'intensification de la productivité et l'augmentation consécutive du carbone du sol et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité de produits agricoles. Toutefois, de nombreux autres observateurs ne sont pas d'accord sur l'utilisation de produits chimiques, compte tenu des risques d'augmentation des émissions absolues (totales) de gaz à effet de serre du secteur agricole et des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et préconisent une réduction des intrants chimiques dans le but général d'améliorer la santé et la fertilité des sols.

De nombreux observateurs approfondissent l'examen des besoins et des priorités qu'ils jugent primordiaux pour améliorer le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols ainsi que la gestion des ressources en eau dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, tant à l'échelle locale que mondiale. Ils évoquent en particulier à la mise en œuvre de pratiques qui augmentent le stockage du carbone dans le sol, améliorent le cycle des nutriments et le stockage de l'eau, soutiennent la biodiversité des sols et renforcent la sécurité alimentaire et la résilience au climat, en fournissant de multiples services écosystémiques et avantages connexes. Plus précisément, les besoins et priorités ci-après sont particulièrement importants:

- ▶ Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et des dispositifs de surveillance et d'évaluation des sols qui facilitent la mise en place de systèmes rentables de mesure, de notification et de vérification du carbone dans le sol. Cela pourrait inclure une mise à jour de l'évaluation mondiale des sols basée sur des données spatiales au niveau des pays et une nouvelle carte mondiale du carbone organique du sol, un affinement des lignes directrices du GIEC pour les inventaires, et la production d'un ensemble de critères de référence pour l'évaluation des projets sur le stockage du carbone dans les sols agricoles (quatre ONG: CAN, GIZ, WBCSD et YOUNGO; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Fournir un appui à la recherche et un soutien technique et scientifique aux agriculteurs, en fonction des besoins propres aux pays, aux systèmes agricoles et aux parties prenantes (cinq ONG: BV-FIBL, IFA, NACSAA, NWF et autres et Virginia Tech; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres), afin d'améliorer la protection des sols et des ressources en eau dans le secteur agricole et de promouvoir l'échange de connaissances sur les bonnes pratiques, l'innovation et la technologie au moyen de conférences, de formations et de plateformes en ligne (huit ONG: BV-FIBL, GIZ, IFA, NACSAA, NWF et autres, OMA, WBCSD et YOUNGO; deux entités non admises: CNA et 4 pour 1000 et autres) et l'apprentissage des pratiques et connaissances autochtones et traditionnelles (trois ONG: OMA, WBCSD et YOUNGO; une entité non admise: 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Encourager et faciliter la participation du secteur privé à la préservation de la santé des sols et promouvoir des partenariats entre tous les acteurs concernés, qui sont essentiels pour recueillir les nombreuses retombées positives de la santé des sols (allant de la fertilité et de la gestion des ressources en eau à l'atténuation des changements climatiques et à la conservation de la biodiversité, en passant par l'amélioration des moyens de subsistance). Dans le cadre de stratégies tenant compte de l'égalité entre les sexes, les agriculteurs devraient être considérés comme des acteurs clés dans les processus de coopération de la chaîne d'approvisionnement, les partenariats public-privé et les alliances dans le domaine du paysage agricole (neuf ONG: CAN, CARE et autres, CropLife, EDF, Gender CC, IFA, NWF et autres, OMA et WBCSD; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Avoir une vision à long terme et se garder de chercher à tirer des gains à court terme de systèmes agricoles susceptibles de compromettre la santé des sols et la biodiversité à long terme par des pratiques de gestion qui réduisent la biodiversité, menacent la sécurité alimentaire, violent les droits de l'homme, entravent l'accès des agriculteurs à la terre et conditionnent l'accaparement des terres (trois ONG: GIZ, OMA et YOUNGO). Cela peut être réalisé par un travail coordonné avec les collectivités et les populations locales, la promotion de pratiques et de technologies appropriées, et le renforcement des moyens de subsistance et de la résilience sociale (trois ONG: OMA, WBCSD et YOUNGO; trois entités non admises: ABDN et autres, CNA et 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Créer un environnement favorable en renforçant les politiques environnementales nationales et en alignant les stratégies et plans nationaux tels que les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national sur les engagements que ces pays ont pris en matière de climat (six ONG: BV-FIBL, GIZ, NACSAA, NWF et autres, WBCSD et YOUNGO;

deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres);

- ▶ Encourager les innovations commerciales (par exemple dans les secteurs de la finance, de l'assurance, des services de vulgarisation et de l'agronomie numérique) afin de libérer le potentiel des petits exploitants et de faciliter les investissements financiers qui favorisent une gestion agricole durable, et, pour cela, maintenir ou augmenter les revenus, réduire ou éviter les coûts, améliorer la réputation, fournir une assistance technique, soutenir la recherche et améliorer les systèmes d'irrigation (six ONG: BV-FIBL, NACSAA, Virginia Tech, OMA, WBCSD et YOUNGO; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Promouvoir le financement climatique, faciliter l'accès aux fonds pour les petits exploitants agricoles et encourager les paiements effectués en faveur des services écosystémiques qu'offrent les marchés du carbone afin de favoriser les contributions potentielles de l'agriculture (huit ONG: CropLife, EDF, GIZ, NACSAA, NWF et autres, OMA, Virginia Tech et YOUNGO; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres).

2.3 Vues sur les ateliers relatifs aux thèmes 2(b) et 2(c)

Dans leurs soumissions, seuls huit observateurs d'ONG et d'entités non admises (six ONG: CAN, CARE et autres, NWF et autres, EDF, OMA et YOUNGO; deux entités non admises: ABDN et autres et 4 pour 1000 et autres) s'expriment à propos de l'atelier consacré aux thèmes 2(b) et 2(c) en marge de la cinquantième session des organes subsidiaires, notamment sur des contributions possibles, les principaux thèmes à examiner, la participation attendue et les résultats souhaités. En particulier, certains observateurs font des propositions concernant le format des ateliers, qui devrait:

- ▶ Assurer une participation inclusive de toutes les parties prenantes concernées, en évitant les conflits d'intérêts potentiels, notamment dans le cadre de tables rondes afin de favoriser les débats, une participation active et la présentation d'exposés par des observateurs, des agriculteurs et d'autres participants (en particulier les ONG, les peuples autochtones et les organisations de défense des femmes), qui disposent d'une expertise importante et pertinente qui peut être mise à profit dans le cadre du processus (six ONG : CAN, CARE et autres, NWF et autres, EDF, OMA et YOUNGO; une entité non admise: 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Des études de cas et des exemples de mesures stratégiques visant à améliorer le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols, ainsi que la gestion des ressources en eau (une ONG: YOUNGO; une entité non admise: 4 pour 1000 et autres) ainsi que des séances de questions-réponses entre les participants.

À cet atelier, les débats pourraient porter sur les contributions et éléments suivants:

- ▶ Les moyens d'échanger des pratiques optimales et les enseignements retenus afin d'accroître les connaissances sur la mesure de l'adaptation, les retombées positives de l'adaptation et la résilience et d'améliorer le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols ainsi que la gestion des ressources en eau (une ONG: YOUNGO; une entité non admise: 4 pour 1000 et autres);
- ▶ Les moyens financiers à mettre à la disposition de projets relatifs aux sols et aux ressources en eau qui favorisent l'adaptation et l'atténuation, y compris des initiatives des acteurs locaux (une ONG: YOUNGO). À cet égard, un rapport élaboré par les institutions internationales de financement pourrait aider les Parties et les observateurs à comprendre les enjeux liés au financement de l'action climatique pour préserver les sols dans l'agriculture, et à établir la carte des sommes, des régions et des types d'initiatives déjà en place pour assurer la santé des sols, la conservation des sols, le stockage du carbone et la protection des ressources en eau;
- ▶ L'élaboration de garanties pour chaque thème de la feuille de route de Koronivia (trois ONG: EDF, NWF et autres et YOUNGO; une entité

non admise: 4 pour 1000 et autres), en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles pour atteindre les objectifs suivants:

- Appliquer des systèmes efficaces de mesure, de notification et de vérification de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience;
- Mettre en œuvre une gestion durable des terres pour préserver et augmenter les stocks de carbone organique du sol, réduire le stress hydrique et les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la gestion des ressources en eau (une ONG: EDF); et
- Se concentrer sur les engagements pris dans les documents de planification nationaux, tels que les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national, afin de contribuer à la réalisation des objectifs contenus dans l'Action commune (une ONG: YOUNGO; une entité non admise: 4 pour 1000 et autres)..

Un observateur (une ONG: CARE et autres) considère que l'atelier consacré à l'examen des thèmes 2(b) et 2(c) pourrait déboucher sur des orientations claires, notamment des bonnes pratiques et des principes ou critères d'action permettant de mener des activités efficaces, participatives et sexospécifiques, tant pour améliorer les méthodes et les démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience que pour accroître le carbone du sol, la santé des sols et la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau.

BIBLIOGRAPHIE

- CCNUCC. 2018a. *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-troisième session*. In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 29 juillet 2019]. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/11f.pdf>
- CCNUCC. 2018b. *Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur la première partie de sa quarante-huitième session, tenue à Bonn du 30 avril au 10 mai 2018*. FCCC/SBSTA/2018/4. In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 21 octobre 2019]. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/4f.pdf>
- CCNUCC. 2018c. *Koronivia joint work on agriculture, Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa quarante-neuvième session, tenue à Katowice du 2 au 8 décembre 2018*. FCCC/SBSTA/2018/8 In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 18 septembre 2019]. <https://undocs.org/fr/FCCC/SBSTA/2018/8>
- CCNUCC. 2018d. *Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris*. FCCC/CP/2018/L.14. In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 29 juillet 2019]. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/FCCC_CP_2018_L.27F.pdf
- CCNUCC. 2019a. «*Modalities for implementation of the outcomes of the five in-session workshops in issues related to agriculture and other future topics that may arise from this work*. Rapport d'atelier établi par le secrétariat. FCCC/SB/2019/INF.1 In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 13 septembre 2019]. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2019_inf1.pdf
- CCNUCC. 2019b. *Action commune de Koronivia pour l'agriculture, Projet de conclusions proposé par les Présidents*. SB50 FCCC/SB/2019/L.2 In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 18 septembre 2019]. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SB2019_L.02F.pdf
- CCNUCC. 2019c. *Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience. Rapport d'atelier par le secrétariat. Version préliminaire FCCC/SB/2019/1* In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 13 septembre 2019]. <https://undocs.org/fr/FCCC/SB/2019/1>
- CCNUCC. 2019d. *Amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau. Rapport d'atelier établi par le secrétariat. Version préliminaire FCCC/SB/2019/2* In: CCNUCC [en ligne]. Bonn. [Cité le 13 septembre 2019]. <https://undocs.org/fr/FCCC/SB/2019/2>
- CCNUCC. 2019e. *Portail des soumissions*. In: Views from Parties and observers on Topic 2(b) – Methods and approaches for assessing adaptation, adaptation co-benefits and resilience, and Topic 2(c) – Improved soil carbon, soil health and soil fertility under grassland and cropland as well as integrated systems, including water management. [en ligne]. Bonn. [Cité le 20 juin 2019]. www.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx
- FAO. 2018. *Action commune de Koronivia pour l'agriculture: analyse des soumissions présentées sur le thème 2(a)*. Rome. 42 pages. (Également disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/CA2586FR/ca2586fr.pdf)

- FAO. 2019. *Action commune de Koronivia pour l'agriculture: analyse des soumissions présentées sur le thème 2(a) – Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session*. Rome. 23 pages. (Également disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/ca5063fr/ca5063fr.pdf)
- GIEC. 2018. *IPCC Special report of the impact of global warming of 1.5°C*. In: GIEC [en ligne]. Genève. [Cité le 13 septembre 2019]. www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf
- GIEC. 2019. *IPCC Special report on climate change, deforestation, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems. Summary for policymakers*. In: GIEC [en ligne]. Genève. [Cité le 13 septembre 2019]. www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/Edited-SPM_Approved_Microsite_FINAL.pdf
- ONU. 2015. *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe*. New York. 32 pages. (Également disponible à l'adresse suivante: www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf)
- Sommet mondial de l'alimentation. 1996. *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale*. In: FAO [en ligne]. Rome. [Cité le 20 juin 2019]. <http://www.fao.org/3/w3613f/w3613f00.htm>

ANNEXE

Principaux programmes et initiatives que les observateurs mènent ou auxquels ils participent activement et qui figurent dans leurs soumissions

LIEN VERS L'ÉLÉMENT DE DÉCISION DE L'ACTION COMMUNE 2(B) / Observateur: système des Nations Unies		
OBSERVATEUR ayant mentionné le Programme/Projet/Rapport	PROGRAMME/PROJET/RAPPORT	LIEN INTERNET
FAO	Tracking adaptation in agricultural sectors	www.fao.org/3/a-i8145e.pdf
FAO	Strengthening M&E for adaptation in the agriculture sectors	forthcoming
FAO	Cost-benefit analysis for climate change adaptation policies and investments in the agriculture sectors	www.fao.org/in-action/naps/resources/detail/en/c/1114149/
FAO	Impact evaluation to improve policymaking for climate change adaptation in the agriculture sectors	www.fao.org/in-action/naps/resources/detail/en/c/1110771/
FAO	Estimations des émissions de gaz à effet de serre en agriculture. Un manuel pour répondre aux exigences de données des pays en développement	www.fao.org/3/a-i4260f.pdf
FAO	National GHG inventory for agriculture	https://elearning.fao.org/course/view.php?id=327
FAO	National GHG inventory for land use	https://elearning.fao.org/course/view.php?id=453
FAO	Outil ex-ante bilan carbone	www.fao.org/tc/exact/accueil-ex-act/fr/
FAO	Global livestock environmental assessment model	www.fao.org/glead/en/
FAO	Évaluation des ressources forestières mondiales	www.fao.org/forest-resources-assessment/fr/
FAO	Collect earth	www.openforis.org/tools/collect-earth.html
FAO	Guide de référence de l'agriculture intelligente face au climat	www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/fr/
FAO	Operational guidelines for the design, implementation and harmonization of monitoring and evaluation systems for climate-smart agriculture	www.fao.org/3/ca6077en/CA6077EN.pdf
FAO	L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018	www.fao.org/3/I9553FR/I9553fr.pdf
FAO	Directives volontaire à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique	www.fao.org/3/a-i4940f.pdf
FAO	Modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience	www.fao.org/resilience/resources/ressources-detail/fr/c/317275/
FAO	Schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience climatique (SHARP)	www.fao.org/in-action/sharp/background/fr/
IFAD	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne	https://webapps.ifad.org/members/ec/102/docs/EC-2018-102-W-P-7.pdf
IFAD	Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE)	https://webapps.ifad.org/members/ec/102/docs/french/EC-2018-102-W-P-7.pdf
IFAD	Climate action report	www.ifad.org/en/web/knowledge/publication/asset/40864597
WFP	R4 - Rural resilience initiative factsheet	https://www1.wfp.org/publications/r4-rural-resilience-initiative
WFP	Mesure et analyse de l'indice de résilience (RIMA)	www.fao.org/resilience/contexte/outils/rima/fr
WFP	MERET (Managing environmental resources to enable transitions)	https://m.wfp.org/sites/default/files/MERET%20Factsheet.pdf

WFP	The Influence of the MERET programme on resilience to the 2015 el Niño-induced drought in Ethiopia: adapting to climate change	https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000103305/download/
WFP	Enhancing resilience to disasters and the effects of climate change	https://www1.wfp.org/publications/enhancing-resilience-disasters-and-effects-climate-change
WFP	Evaluation report of WFP's enhancing resilience programme	https://www1.wfp.org/publications/evaluation-report-wfps-enhancing-resilience-programme
WFP	Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM	https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000099459/download/
WFP	Plan stratégique du PAM pour 2017 2021	https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022359/download/?_ga=2.258658050.908926484.158076072144622046.1580760721

LIEN VERS L'ÉLÉMENT DE DÉCISION DE L'ACTION COMMUNE 2(C) / Observateur: système des Nations Unies

OBSERVATEUR ayant mentionné le Programme/Projet/Rapport	PROGRAMME/PROJET/RAPPORT	LIEN INTERNET
FAO	Unlocking the potential of soil organic carbon	www.fao.org/3/b-i7268e.pdf
FAO	Global soil organic carbon map (GSOC map)	www.fao.org/global-soil-partnership/pillars-action/4-information-and-data-new/global-soil-organic-carbon-gsoc-map/en/
FAO	Measuring and modelling soil organic carbon stocks and stock changes in livestock production systems	www.fao.org/3/19693EN/i9693en.pdf
FAO	Guidelines for measuring, mapping, monitoring and reporting SOC	forthcoming
FAO	Réseau international des sols noirs	www.fao.org/global-soil-partnership/intergovernmental-technical-panel-soils/gsoc17-implementation/internationalnetworkblacksoils/fr/
FAO	Réseau mondial des laboratoires des sols	www.fao.org/global-soil-partnership/pillars-action/5-harmonization/glosolan/fr/
FAO	Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais	www.fao.org/fsnforum/fr/activities/discussions/CoCoFe_II
FAO	Code de conduite international sur la gestion des pesticides	www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Code_French_2015_Final.pdf
FAO	Soil doctors programme	www.fao.org/global-soil-partnership/pillars-action/2-awareness-raising/soil-doctor/en/
FAO	Wealth of waste: the economics of wastewater use in agriculture	www.fao.org/3/i1629e/i1629e.pdf
FAO	Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture	www.fao.org/land-water/overview/wasag/fr/
FAO	Nature-based solutions for agricultural water management and food security	www.fao.org/3/CA2525EN/ca2525en.pdf
FAO	Water productivity through open access of remotely sensed delivered data (WaPOR)	https://wapor.apps.fao.org/home/1
FAO	AQUASTAT	www.fao.org/aquastat/fr/
FAO	Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides	www.fao.org/land-water/land/land-governance/land-resources-planning-toolbox/category/details/fr/c/1036360
FAO	Directives pour l'utilisation sans risque des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères	https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/78280/9789242546828_fre.pdf?sequence=1
FAO	World overview of conservation approaches and technologies	www.wocat.net/en/



En adoptant la décision historique sur l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, les participants à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties organisée au niveau internationale sur le climat en 2017 ont reconnu l'importance fondamentale de l'agriculture dans la lutte contre les changements climatiques et invité les deux organes subsidiaires de la CCNUCC à collaborer.

La décision est l'un des premières conclusions adoptées sur le point traitant des questions relatives à l'agriculture depuis son inscription à l'ordre du jour en 2011. Elle permet d'élargir le débat sur l'agriculture, qui était auparavant axé sur les aspects scientifiques et techniques, et d'envisager également sa mise en œuvre.

Les six éléments expressément visés dans la décision couvrent un grand nombre des domaines d'action des plus prometteurs, notamment la gestion des sols, de l'élevage, des nutriments et de l'eau ainsi que l'évaluation de l'adaptation, des aspects socioéconomiques et de la sécurité alimentaire.

Les Parties et les observateurs ont été invités à soumettre leurs vues sur les thèmes 2 (b) (méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience) et 2 (c) (amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau) avant le 6 mai 2019. Le présent document de travail résume 17 soumissions reçues des Parties et groupes de Parties et 23 soumissions reçues des observateurs qui ont été publiées sur le portail des soumissions de la CCNUCC avant le 20 juin 2019.

Grâce au soutien financier de la



Division Climat et Environnement (CBC)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

www.fao.org

ISBN 978-92-5-132249-9 ISSN 2227-4642



9 789251 322499

CA7026FR/1/03.20